Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS

❖❖❖

EXERCICE 2019

SYNDICAT DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES EST-VENDEEN (85)

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

SOMMAIRE

I. PRESENTATION GENERALE 3
II. LA COLLECTE EN PORTE A PORTE 10
III. LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE 20
IV. LES DECHETERIES 23
V. LES SERVICES ANNEXES 29
VI. BILAN DES TONNAGES COLLECTES 32
VII. TAUX DE VALORISATION 32
VIII. LA COMMUNICATION 36
IX. PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS 43
X. LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (REOM) 44
XI. BILAN FINANCIER 47

ANNEXES 49

- **Annexe 1** : Population des communes du SCOM 50
- **Annexe 2** : Carte d'emplacement des déchèteries du SCOM 52

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

PRESENTATION GENERALE

I.1. Historique

Le Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères du secteur Est Vendéen (STOM) a été créé le 20 décembre 1973 par les communes de Saint-Vincent-Sterlanges, la Châtaigneraie, Chantonnay, Bournezeau, le SIVOM du canton des Essarts et le Syndicat intercommunal pour la collecte et le dépôt des ordures ménagères de Pouzauges.

Puis le :

- 8 juillet 1974 : incorporation des communes de Saint-Hilaire-le-Vouhis et de Saint-Martin-des-Noyers
- 7 avril 1975 : incorporation des communes de Saint-Germain-de-Prinçay et de Sigournais,
- 10 avril 1980 : incorporation de la commune de Saint-Maurice-le-Girard,
- 6 octobre 1981 : incorporation de la commune de Thouarsais-Bouildroux,
- 3 mai 1989 : admission de la commune de Saint-Hilaire-de-Voust,
- 20 décembre 1990 : retrait de la commune de la Jaudonnière,
- 30 mai 1994 : retrait de la commune de Thorigny,
- 1er janvier 1996 : intégration de la commune de Saint-Sulpice-en-Pareds,
- 1er janvier 1997 : intégration de la commune de Saint-Michel-Mont-Mercure,
- 1er janvier 2002 : adhésion des communautés de communes (les Essarts, Chantonnay, Pouzauges, la Châtaigneraie),
- 12 juin 2012 : Le syndicat prend le nom de « SCOM EST VENDEEN » (Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères Est Vendéen) en lieu et place de « STOM du secteur est-vendéen »,
- 1er janvier 2017 : la Communauté de Communes du Pays des Essarts disparaît suite à l'application de la loi NOTRE. Le périmètre du SCOM reste cependant identique avec les modifications suivantes :
  - . les communes de Saint-Martin-des-Noyers et de Sainte-Cécile intègrent la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay,
  - . la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent-les Essarts adhère au SCOM pour les communes de Essarts-en-Bocage et de la Merlatière.

I.2. Territoire et compétences

I.2.1. Territoire

Le territoire du SCOM est situé à l'extrémité Est du département de la Vendée, limitrophe du département des Deux-Sèvres. Il s'étend sur 1 064,48 km².

Aujourd'hui, le SCOM compte 4 communautés de communes adhérentes pour 40 communes :

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

- **la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent-les Essarts**
  (2 communes pour 10 115 habitants : population totale INSEE 2017)

- **la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay**
  (10 communes pour 23 301 habitants : population totale INSEE 2017)

- **la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges**
  (10 communes pour 23 837 habitants : population totale INSEE 2017)

- **la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie**
  (18 communes pour 15 954 habitants : population totale INSEE 2017)

Soit une population totale de **73 207 habitants** (population totale INSEE 2017) et une densité de population de 68,77 hab/km². D'une façon générale, la population sur le territoire du SCOM a augmenté de 0,42 % en un an selon les chiffres de l'INSEE (2017/2016).

Le détail de la population par commune figure en annexe 1.

Le territoire du SCOM

I.2.2. La compétence « collecte »

Les dépenses liées à l'exploitation des déchèteries sont prises en charge par le SCOM depuis le 1er janvier 2002 en lieu et place des Communautés de Communes.

Le SCOM assure donc l'ensemble du service de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

I.2.3. La compétence « traitement »

La compétence ***« traitement »*** a été transférée le 1er janvier 2003 au Syndicat Mixte d'Etudes (SME) devenu par la suite le Syndicat Mixte Départemental d'Etude et de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés de la Vendée – **TRIVALIS**.

La carte des 17 collectivités adhérentes à TRIVALIS

Depuis la loi du 7 août 2015 dite loi NOTRe, les Régions sont désormais compétentes pour établir des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPDG).

Le Plan est un document élaboré en concertation avec les acteurs de la gestion des déchets du territoire (institutionnels, collectivités, représentants des professionnels, associations, …). Il a pour vocation d'orienter et de coordonner l'ensemble des actions menées tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés. Après avoir été soumis à enquête publique, le Plan fixe des objectifs aux horizons 2025 et 2031.

La prévention des déchets avant tout

. Sensibiliser les acteurs ligériens et donner de la visibilité aux opérations exemplaires,

. Inciter à l'augmentation de la durée de vie des produits : soutenir le développement du réemploi, de la réutilisation et de la réparation ou encore d'encourager et promouvoir l'économie de fonctionnalité,

. Agir pour la prévention des déchets d'activités,

. Mettre en place au sein des administrations publiques des démarches éco-exemplaires : renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics,

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

. Poursuivre le développement des outils économiques, dont la tarification incitative qui couvre au 1er janvier 2016, 33 % des habitants de la région pour un objectif 2025 de 37 % dans la loi pour la Transition Ecologique et la Croissance Verte,

. Poursuivre des actions emblématiques de consommation responsable : location, lavage d'objets réutilisables, couches lavables, …,

. Contribuer à la réduction des déchets marins.

Zoom sur la prévention des biodéchets

. Lutte contre le gaspillage alimentaire notamment en restauration collective,

. Réduction de la production de déchets verts,

. Priorité donnée au développement de la gestion de proximité des biodéchets : compostage domestique, compostage partagé et compostage en établissement.

Recommandation du Plan pour améliorer la valorisation matière

. Préciser les règles d'acceptation des déchets des activités économiques dans le service public,

. Poursuivre le déploiement de la tarification incitative,

. S'appuyer sur un maillage suffisamment dense de déchèteries publiques et professionnelles avec la généralisation du contrôle d'accès, une harmonisation régionale des conditions d'accès des professionnelles, …

A propos des installations de TMB

Le Plan recommande le détournement des refus de TMB envoyés en installation de stockage vers une filière de préparation de ces refus en combustible solide de récupération.

A propos des installations de stockage

En 2025, la capacité du parc actuel d'ISDND pourrait permettre de gérer l'ensemble des flux restant à traiter à l'échelle régionale. Néanmoins, ces flux excèdent la limite règlementaire d'entrants en enfouissement à cette échéance. Le Plan recommande de prévoir des capacités de valorisation énergétique complémentaire aux capacités existantes en 2017 et aux projets très avancés à cette date.

A l'échelle départementale, le Plan révèle un manque de capacités en ISDND sur les départements de la Vendée et de la Loire-Atlantique en 2025. Par conséquent, le Plan recommande sur ces départements, un développement préférentiel de la filière de valorisation énergétique complémentaire ou, si possible, de valorisation matière.

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

I.3. Les coordonnées du SCOM

SCOM EST VENDEEN
Pôle Environnemental du Grison
Route de Monsireigne
85 110 SAINT PROUANT
Tél. : 02-51-57-11-93
Mail : contact@scom85.fr
Site internet : www.scom85.fr

I.4. Les élus

Les membres élus du SCOM sont :

◊ **Le Président** : Jean-Pierre MALLARD

◊ **Les Vice-Présidents** :

- 1er Vice-Président : Jean-Jacques DELAYE
  Chargé des finances et de l'administration générale
- 2ème Vice-Président : Lionel GAZEAU
  Chargé des déchèteries
- 3ème Vice-Président : Christian GUENION
  Chargé de la communication

◊ **Le Comité Syndical** :

Le Comité Syndical constitue le principal organe délibérant. Il est formé de 32 membres, nommés par les collectivités adhérentes.

◊ **Le Bureau** :

Le Bureau du syndicat est composé du Président, des 3 Vice-présidents et de 8 membres du Comité Syndical.

◊ **Les commissions** :

- Commission « Finances et administration générale »
- Commission « Déchèteries »
- Commission « Collecte »
- Commission « Communication »

◊ **Délégués auprès de TRIVALIS**

◊ **Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

◊ **Délégué auprès de E-Collectivités**

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

I.5. Le personnel

Le SCOM est de statut de droit public. De ce fait, la gestion de son personnel obéit aux règles de la fonction publique territoriale. L'effectif était de 11 personnes en 2018.

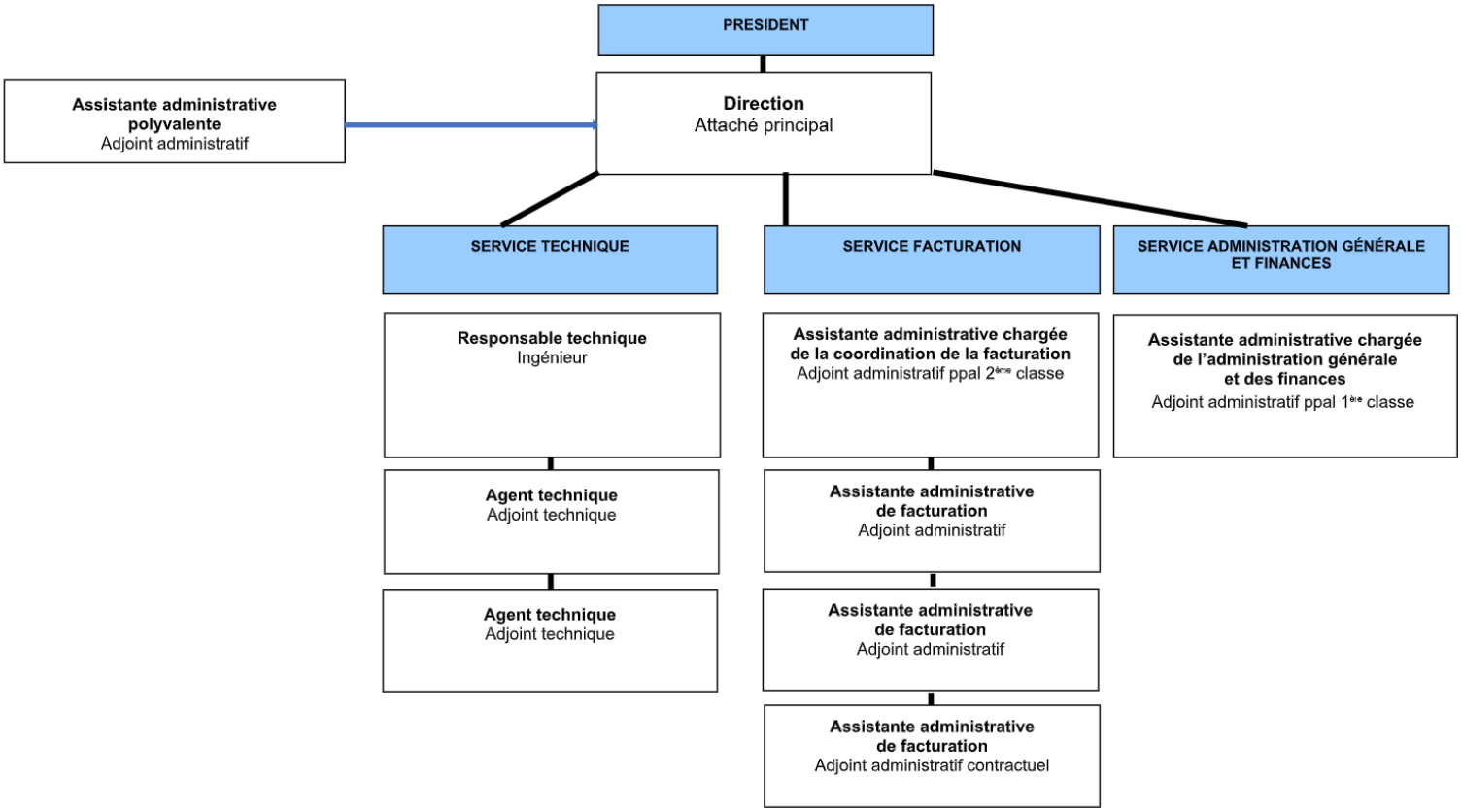

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

I.6. Les services

Dans le cadre de la compétence « collecte », le SCOM réalise trois services principaux :

➔ **la collecte en « porte-à-porte » (PàP) :**
- des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR),
- des EMBALLAGES recyclables (sacs jaunes).

➔ **la collecte en Apport Volontaire (AV) :**
- des emballages en VERRE,
- du PAPIER.

➔ **les déchèteries.**

Le SCOM assure également d'autres services annexes et est engagé dans un Plan Local de Prévention des Déchets.

Un règlement de service signé par le Président du SCOM fixe les règles de fonctionnement du service.
Il est tenu à jour et est disponible aux usagers sur demande auprès du SCOM.

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

II. LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

II.1. Organisation du service

II.1.1. Mode de gestion

Le mode de gestion de la collecte en porte-à-porte choisi par le syndicat est la prestation de services avec une entreprise privée.

Celle-ci concerne :

- **Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR),**
- **Les emballages recyclables.**

Prestataire	Début	Fin	Possibilités de prolongation
SUEZ RV OUEST NANTES (44)	1-janv-2018	31-déc-2023	1 an

Le marché regroupe également le service de collecte en apport volontaire (verre, papier).

II.1.2. Fréquence et mode de collecte

Les fréquences de collecte sont les suivantes sur l'ensemble du SCOM :

- OMR : bacs roulants
  - C0,5 (au lieu de C1) depuis le 1/01/2018 (Arrêté préfectoral n°17-DRCTAJ/1-852 du 28/12/2017 pour 2018 et 2019),
  - C1 en juillet et août pour les cinq zones agglomérées groupant plus de 2 000 habitants permanents sur les communes suivantes :
    - Essarts-en-Bocage : bourg des Essarts,
    - Chantonnay,
    - Pouzauges,
    - Sèvremont : groupement des agglomérations de La Flocellière et de Saint Michel Mont Mercure,
    - La Châtaigneraie.
- Emballages recyclables : une fois toutes les 2 semaines (C0.5) en sacs jaunes +C1 ou C2 en bacs roulants pour certains professionnels

Lorsque l'accès aux habitations ne peut se faire dans des conditions de sécurité satisfaisantes (impasses, virages dangereux…), il est demandé aux usagers de déposer leur bac à ordures ménagères à un emplacement défini.

3 points d'Apport Volontaires pour les OMR et les emballages recyclables sont installés sur Pouzauges pour pallier à des secteurs avec de fortes contraintes d'accès.

II.1.3. Personnel

19 conducteurs/équipiers ont assuré la collecte des ordures ménagères et des emballages sur le terrain.

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

Le personnel de collecte est soutenu par :

- **1 responsable de contrat**,
- **1 attaché d'exploitation,**
- **1 alternante**,

II.1.4. Matériel

- Véhicules :

  - 3 véhicules à chargement arrière, dont 1 bi-compartimentée,
  - 2 véhicules à chargement latéral,

- Bacs roulants :

34 846 bacs étaient en place au 31/12/2019 (+1,60 % en un an).

La plupart des bacs ont été fournis par la société CITEC ENVIRONNEMENT.

Grille de dotation

Nombre de personnes par foyer	Volume du bac OMr et assimilées
1 personne	80 L
2-3 personnes	80 L ou 120 L
4 personnes	120 L ou 180 L
5 personnes	120 L ou 180 L ou 240 L
6 personnes et plus	240 L

Evolution du parc de bac par type

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019/2018	Proportion
80 L OM	11 139	11 305	11 430	12 329	12 989	13 654	5,12%	39,2%
120 L OM	12 958	12 986	13 138	13 207	13 207	13 177	-0,23%	37,8%
180 L OM	4 911	4 958	5 008	4 576	4 344	4 195	-3,43%	12,0%
240 L OM	1 753	1 771	1 775	1 551	1 434	1 373	-4,25%	3,9%
240 L TRI	-	-	-	62	85	108	27,06%	0,3%
340 L OM	318	448	546	551	561	562	0,18%	1,6%
340 L TRI	778	815	863	947	945	1 019	7,83%	2,9%
660 L OM	747	689	654	672	733	758	3,41%	2,2%
	32 604	**32 972**	**33 414**	**33 895**	**34 298**	**34 846**	**1,60%**	

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

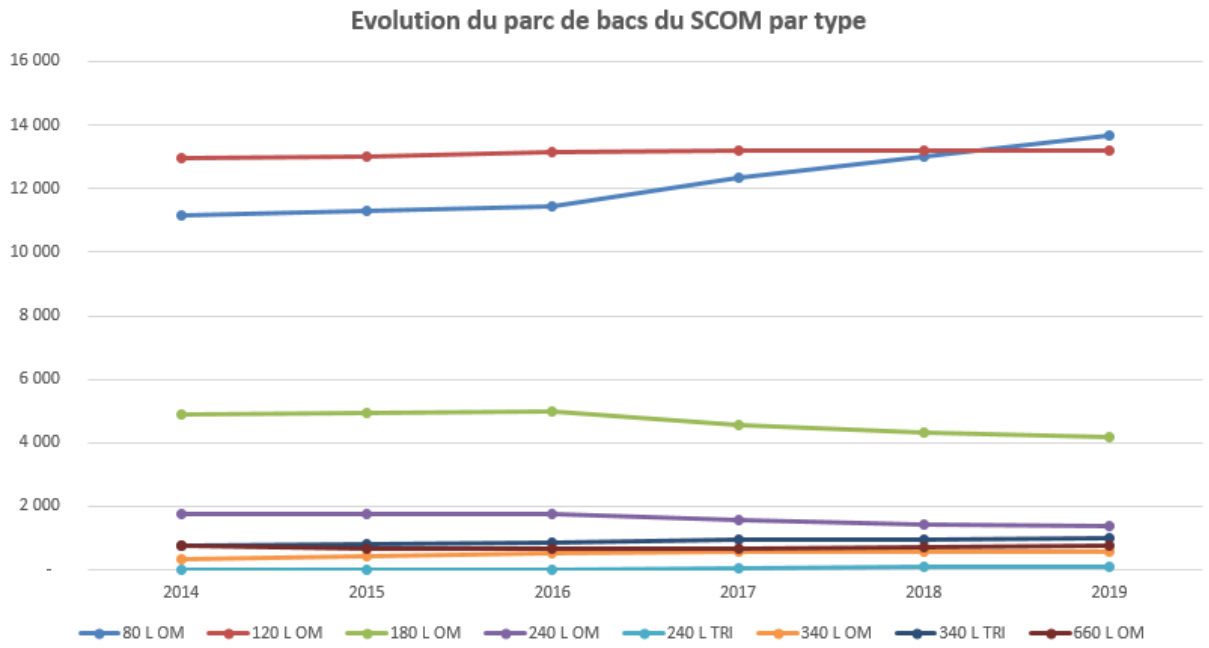

Le nettoyage, l'entretien et la livraison des bacs chez les usagers sont effectués directement par les services du SCOM.

Nombre d'interventions	Changements	Dotations	Emménagements	Non attribués	Sacs rouges	Anomalie de fréquence de levées	Divers	**Total**
2013	588	944	497	0	209	0	1014	**3252**
2014	497	531	759	337	89	0	1 296	**3509**
2015	440	388	809	669	71	0	982	**3359**
2016	464	424	797	485	64	119	968	**3321**
2017	1 433	385	771	342	38	12	1 156	**4137**
2018	1 027	401	820	329	35	0	1 175	**3787**
2019	721	444	767	273	23	0	1 627	**3855**

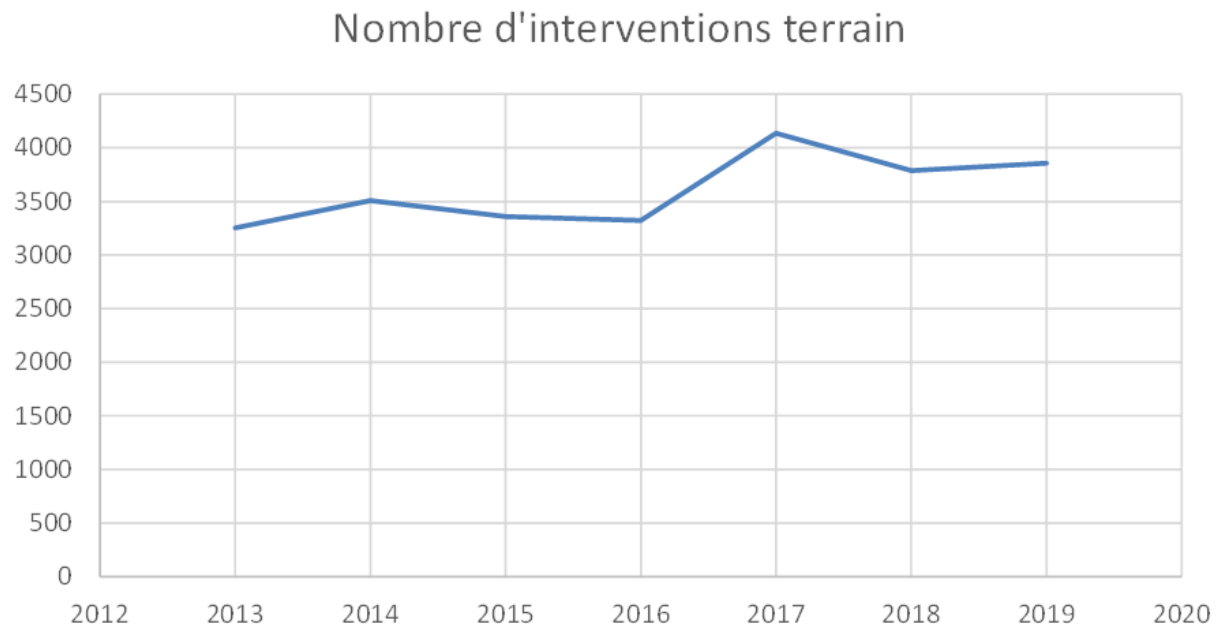

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

- Sacs jaunes :

Les sacs jaunes sont destinés à la collecte des emballages recyclables.

Ils sont munis d'un lien coulissant et ont une capacité de 60 Litres.

Chaque sac est numéroté, ce qui permet éventuellement de faire le lien avec son propriétaire en cas de besoin (sac mal trié, utilisation non appropriée…).

Les sacs ont été fournis par la société PTL (PLASTIQUES ET TISSAGES DE LUNERAY).

En 2019, les sacs jaunes ont été distribués de 3 manières différentes auprès des usagers :

- A l'accueil des services des communautés de communes,
- A l'accueil des mairies volontaires pour assurer ce service,
- A l'occasion de la livraison d'un bac OMR par les services techniques du SCOM.

49 530 rouleaux (+6,4%) de 30 sacs jaunes ont été distribués en 2019 pour 20 087 usagers.

- Sacs rouges :

Ces sacs spécifiques de 60 litres dédiés à la collecte des ordures ménagères sont les seuls pouvant être acceptés en dehors d'un bac.

Ce dispositif permet de répondre à des situations particulières :

- les usagers qui ont un besoin ponctuel (fêtes de famille…) peuvent utiliser ces sacs en complément de leur bac à ordures ménagères,
- les usagers pour qui le bac pose un problème de stockage (maison de ville sans courette, ni jardin…) peuvent disposer uniquement de ces sacs en lieu et place d'un bac. Ces usagers sont appelés « exclusifs sacs rouges ».

Au 10/02/2020, 250 usagers sont utilisateurs « exclusifs sacs rouges », soit 0,77% des foyers, dont 101 résidences secondaires et 20 professionnels.

Depuis 2018, la dotation initiale en sacs rouges (rouleau de 16 sacs) pour les utilisateurs « exclusifs » est effectuée au guichet des communautés de communes ou des communes.

146 paquets de 5 sacs rouges ont été retirés (-31,5%) par 105 usagers dans les communautés de communes en 2019.

Les sacs sont fournis par la société PTL (PLASTIQUES ET TISSAGES DE LUNERAY).

II.1.5. Taux de présentation hebdomadaire

Le taux de présentation hebdomadaire correspond au rapport du nombre de bac à ordures ménagères présentés à la collecte pour une semaine donnée sur le nombre de bacs mis à disposition des usagers.

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

En 2019, ce taux de présentation a été de **17,10 %** en moyenne.

Il a diminué de 32% en 2017 avec l'extension des consignes de tri, puis de 14% en 2018 avec la poursuite du développement de l'extension des consignes de tri et la réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères en C0,5.

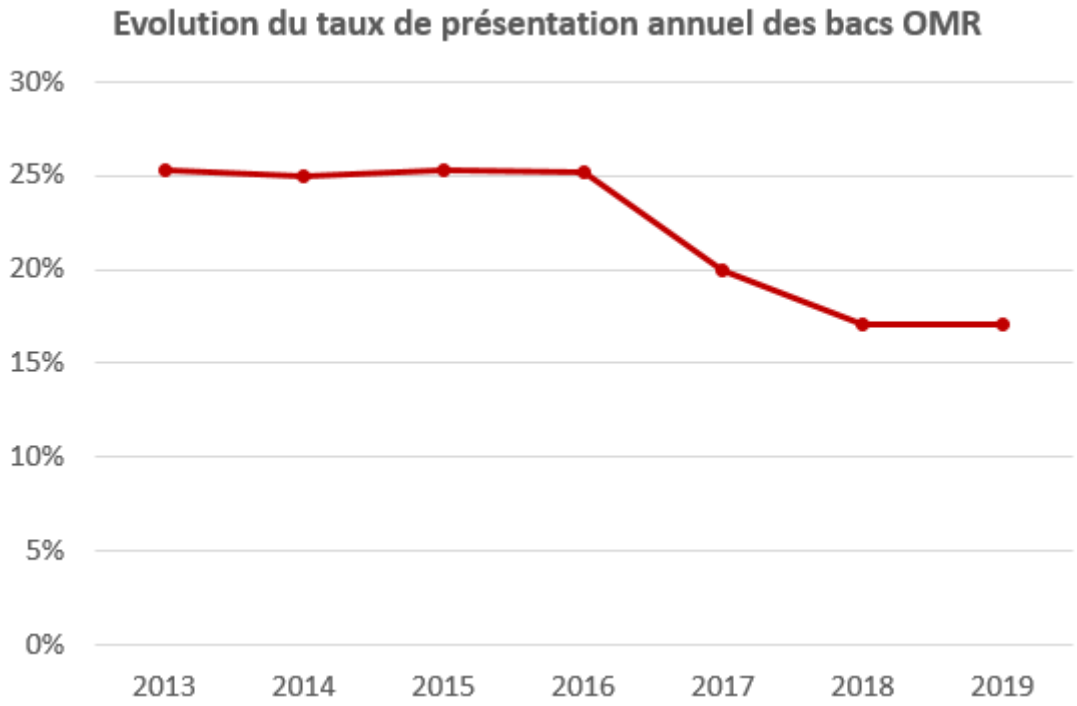

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

II.2. Tonnages collectés en porte à porte

II.2.1. Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

En 2019, ce sont **6 715,04 tonnes** d'OMR qui ont été collectées, soit une évolution de + 0,08 % par rapport à 2018.

Evolution du tonnage d'ordures ménagères

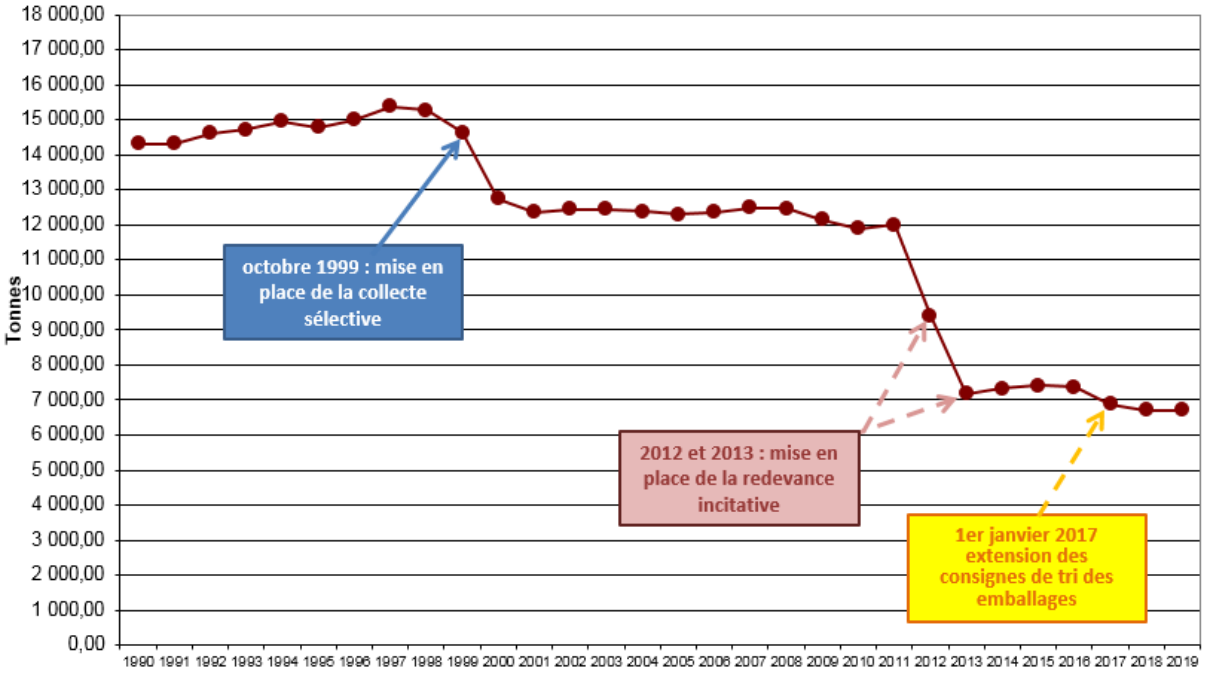

Une baisse des tonnages de l'ordre de 20% a été constatée suite à la mise en place de la collecte sélective en 1999. Ensuite, jusqu'en 2011, les tonnages sont restés stables autour de 12 000 à 12 500 tonnes.

Suite à la mise en place de la redevance incitative (2012-2013), la baisse des OMR a connu une baisse importante de plus de 40% avant de connaître une nouvelle baisse significative en 2017 avec l'extension des consignes de tri des emballages.

Le poids d'ordures ménagères collecté par habitant en 2019 est de **90,96 kg** (base population estimée 2019).

A titre de comparaison, le poids par habitant des OMR est de 145 kg en 2018 en Vendée (source : TRIVALIS) et de 261 kg en 2015 en France (Source : Déchets – Chiffres clés – L'essentiel 2018 – ADEME – Mars 2019).

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

II.2.2. Les Emballages Ménagers

La collecte des Emballages Ménagers a été mise en place le 1er octobre 1999.

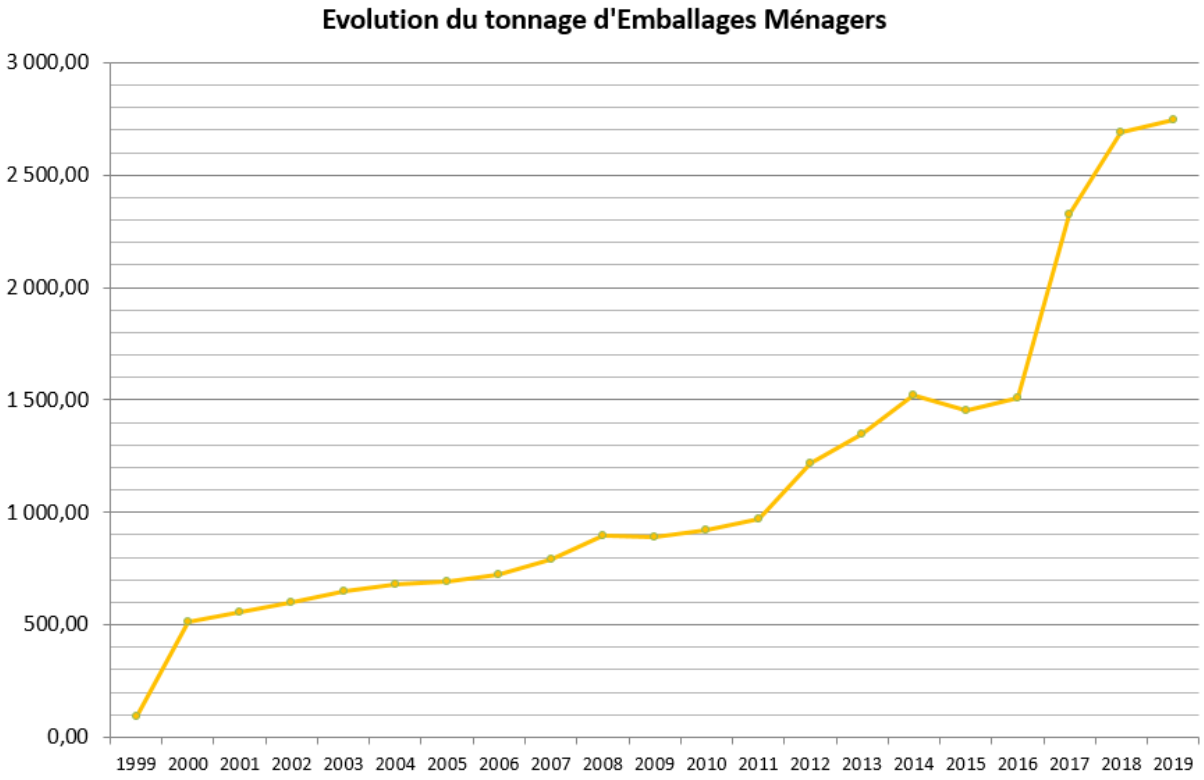

D'une manière générale, les quantités collectées ont régulièrement progressé depuis 2000. Néanmoins, la mise en place de la redevance incitative en 2012-2013 a accéléré cette tendance et a permis une augmentation de 50% des quantités en 5 ans.

En 2017, les quantités d'emballages se sont littéralement envolées avec la mise en place de l'extension des consignes de tri au niveau du département.

Ainsi, avec 2 744,14 tonnes en 2019, les quantités collectées sont en hausse de +2,08 % par rapport à 2018 et de +81% par rapport à 2016.
Cela représente un poids de 37,19 kg par habitant (population estimée 2019).

II.3. Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des Emballages Ménagers

II.3.1. Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

En 2019, après transfert au centre du Grison à St Prouant, les ordures ménagères ont essentiellement été enfouies au Centre de Stockage des Déchets Ultimes de la Chevrenière sur la commune du Tallud-Sainte-Gemme.

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

II.3.2. Les Emballages Ménagers

En 2019, les Emballages Ménagers ont été triés au centre de tri des déchets recyclables VENDEE TRI situé aux Ajoncs à la Ferrière.

En 2019, 10 caractérisations ont été réalisées sur le flux DEM afin de connaître le plus précisément possible sa composition.

En 2019, la composition de ce flux est la suivante :

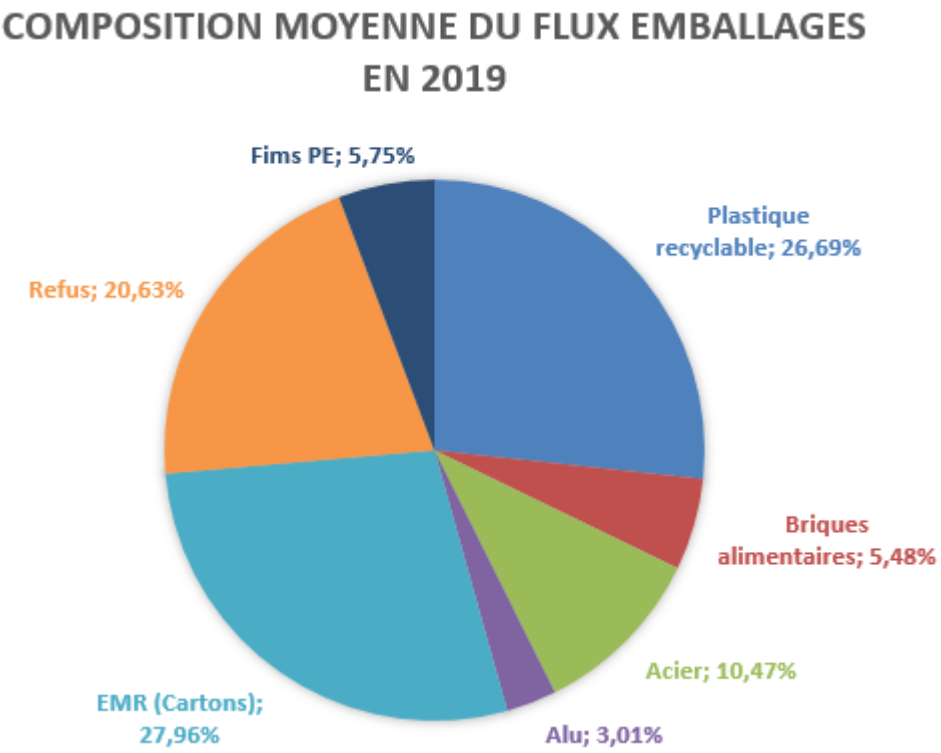

Ces informations permettent d'affecter les différents matériaux sortant du centre de tri avec les autres collectivités.

Car si les matériaux recyclés permettent de bénéficier de recettes de vente et de financements d'Eco-Emballages, les refus (ou erreurs de tri) engendrent uniquement des coûts supplémentaires.

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

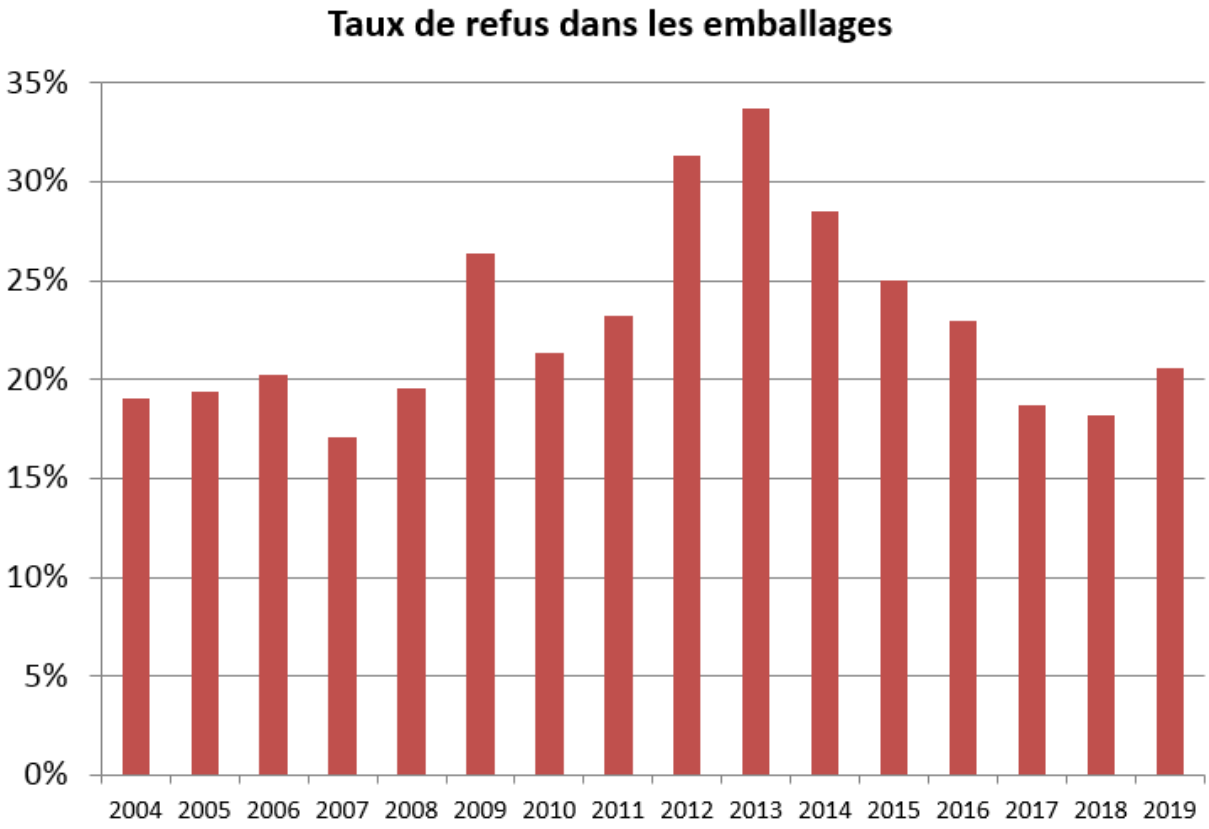

Le taux de refus s'établit à 20,63 % en moyenne en 2019 contre 18,18 % en 2018.

Le taux de refus a notablement augmenté suite à l'évolution du service en juillet 2012. En effet, le démarrage de la phase test en redevance incitative et la mise en place de la collecte des emballages en porte-à-porte ont généré un changement important des habitudes de tri.

Il a également été constaté une compaction trop importante des bennes de collecte, générant des imbrications de déchets, devenant de fait non valorisables.

Des actions ont été menées auprès du prestataire et des usagers afin d'améliorer la qualité du flux, ce qui a permis de diminuer le taux de refus.

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

II.3.3. Le devenir des matériaux

En 2019, les emballages ont transité via le Pôle Environnemental du Grison à Saint-Prouant, puis ont été expédiés à VENDEE TRI à la Ferrière pour y être triés.

Les refus de tri sont enfouis et les matériaux recyclables sont expédiés chez des recycleurs dans le cadre du contrat de TRIVALIS avec CITEO (voir exemple de repreneurs sur la carte ci-dessous).

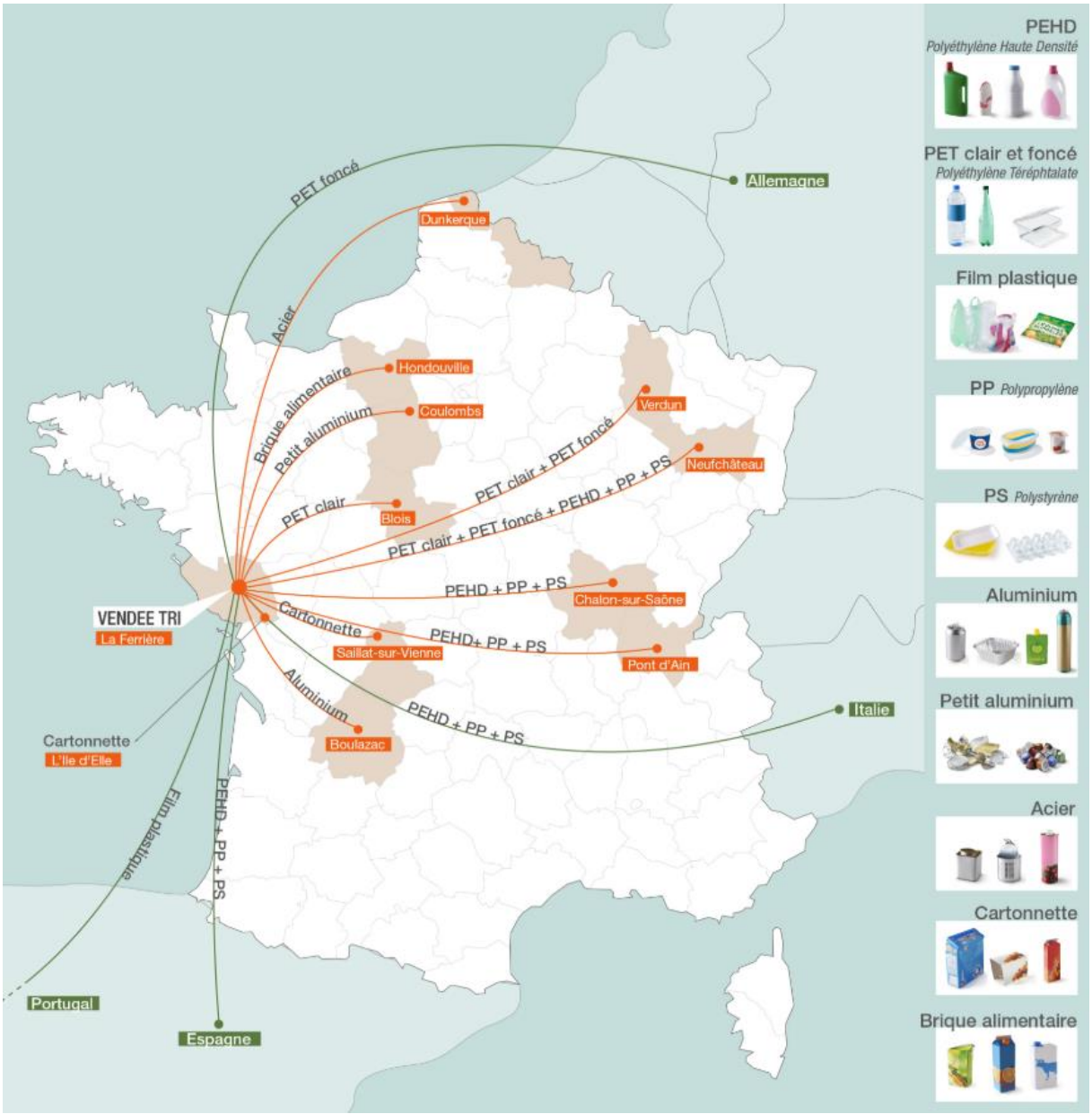

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

III. LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

La collecte sélective a été mise en place en octobre 1999 dans le but de contrôler les coûts de la filière des déchets ménagers, et d'autre part valoriser les emballages ménagers, les papiers et le verre.

Depuis le 1er juillet 2012, les emballages recyclables (hors verre) sont collectés en sacs jaunes en porte-à-porte (PAP).

III.1. Organisation du service

III.1.1. Mode de gestion

Le mode de gestion de la collecte des recyclables choisi par le syndicat est la prestation de services avec une entreprise privée.

Le marché avec la société SUEZ a débuté le 2 janvier 2018.

Prestataire	Début	Fin	Possibilités de prolongation
SUEZ RV OUEST SAINT GREGOIRE (35)	2-janv-2018	31-déc-2023	1 an

III.1.2. Mode de collecte

Les usagers du SCOM disposent de 188 Points d'Apport Volontaire (P.A.V.) répartis sur l'ensemble des communes du syndicat, soit environ un point pour 380 habitants.

Toutes les communes, mêmes les plus petites, disposent au minimum d'un PAV.

Un PAV correspond à deux conteneurs :

- Le Verre,
- Le Papier.

Les conteneurs sont collectés en moyenne toutes les deux ou trois semaines (une semaine pour les plus productifs : supermarchés, centres bourg ; 8 semaines pour les moins productifs : conteneurs à l'écart des zones habitées).

Les conteneurs sont pesés à chaque vidage grâce à un système de bras de levage relié à un système informatique embarqué.

III.1.3. Personnel

La société SUEZ affecte 2 chauffeurs à la collecte des colonnes d'apport volontaire du SCOM.

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

III.1.4. Matériel

- Véhicules :

Un camion 32 Tonnes est basé sur le site du Grison à Saint-Prouant.

- Conteneurs d'apport volontaire :

Suite au passage à la collecte des emballages en porte à porte, environ 200 colonnes à emballages ont été mises hors service et éliminées. Une trentaine de colonnes 4m3 PLASTIC OMNIUM ont été récupérées pour être transformées et réutilisées en colonnes verre ou papier.

Le parc de colonnes d'apport volontaire équipés du système de préhension de type « Kinshoffer » pour la collecte du verre et du papier se compose de la manière suivante en 2017 :

- 181 colonnes PAPIER sur points de collecte,
- 196 colonnes VERRE sur points de collecte.

Un marché de fourniture de colonnes a été attribué à la société STCM pour une durée de 4 ans à partir de novembre 2017.

- Entretien des conteneurs d'apport volontaire :

Le SCOM verse chaque année 230 € par PAV aux communes afin d'assurer le nettoyage et la réparation des conteneurs.

Début 2017, une opération de nettoyage et de remise à neuf de la signalétique a été réalisée par le SCOM.

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

III.2. Les tonnages collectés

Les tonnages sur 2019 sont les suivants :

- Verre : 3 454,48 T (+ 1,14 %), dont 341,86 T en bennes de déchèterie
- Papier : 1 559,58 T (- 6,62 %)

Evolution des tonnages de la collecte en Apport Volontaire

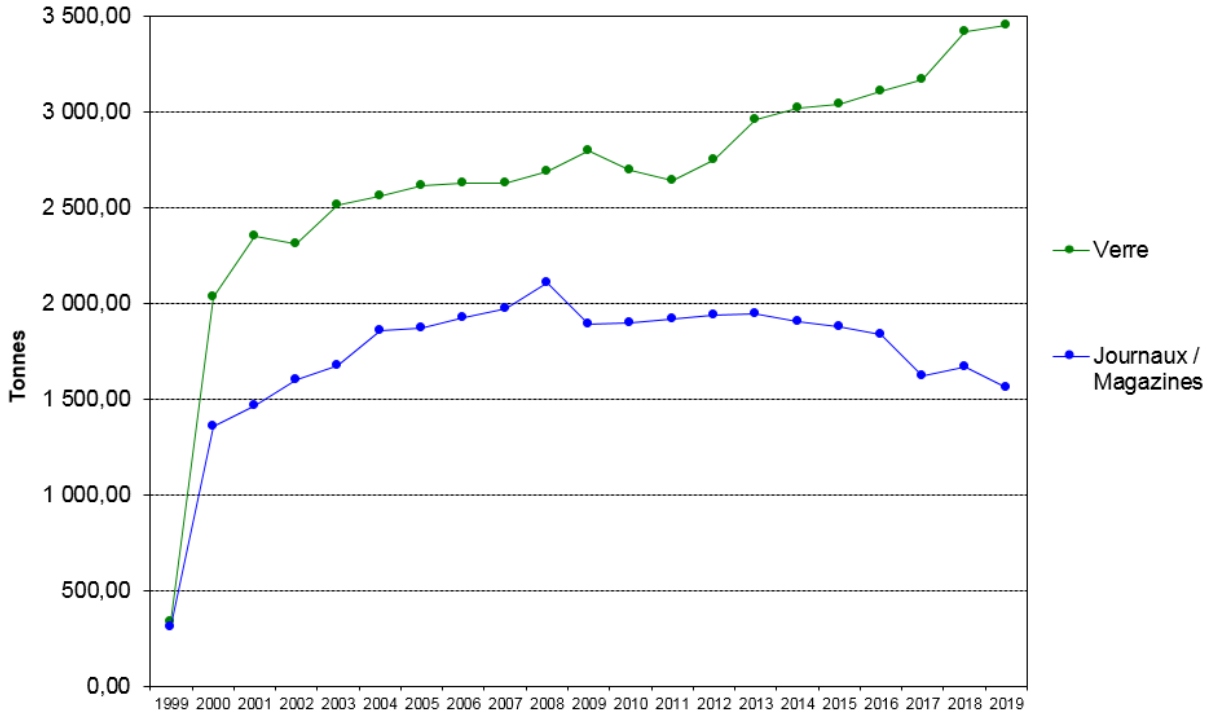

Le **poids collecté par habitant en 2019** est de **46,30 kg pour le verre** et de **21,13 kg pour le papier** (base population estimée 2019).

La chute des quantités de papier constatée en 2017 s'explique en partie par de nombreuses opérations associatives de collecte du papier qui ont été réalisées afin de bénéficier des recettes de vente.
Néanmoins, les prix de reprise du papier se sont effondrés fin 2019 et ces collectes devraient disparaitre, entraînant en principe une remontée des tonnages de papier collectés par la collectivité.

III.3. Les devenir des matériaux

Le papier transite par le centre de tri de St Prouant sans y être trié.
Il est ensuite expédié pour être recyclé par la société Chapelle-Darblay – Grand-Couronne (76) dans le cadre d'un contrat avec TRIVALIS.

Depuis novembre 2010, le VERRE transite via un casier de stockage sur le site du Pôle Environnemental du Grison à Saint-Prouant.
Il est ensuite envoyé pour affinage et recyclage auprès de la société SAINT GOBAIN à Châteaubernard (16) dans le cadre du contrat liant TRIVALIS et ECO EMBALLAGES.

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

IV. LES DECHETERIES

Depuis le 1er janvier 2002, le SCOM a pris en charge l'exploitation des déchèteries des 4 communautés de communes.

IV.1. Implantation des déchèteries et fréquentation

Au 1er janvier 2019, le SCOM disposait d'un réseau de 7 déchèteries fixes.
L'ouverture de la nouvelle déchèterie de Montournais et la fermeture des 3 déchèteries simplifiées de Chavagnes-les-Redoux, Montournais et la Pommeraie-sur-Sèvre, ramène le nombre de déchèteries du SCOM à 5 au 8 juin 2019.

La carte de l'emplacement des déchèteries du SCOM figure en annexe 3.

Depuis juillet 2012, les déchèteries disposent d'un dispositif de contrôle d'accès mis en place dans le cadre du projet de redevance incitative.

Le nombre total d'accès enregistré en déchèteries en 2018 est de 146 490 (+3,7%), soit une moyenne de 4,5 passages par usager.

Nombre d'accès par déchèteries

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Les Essarts	23 969	29 313	30 509	31 445	31 150	31 883	32 049
Chantonnay	29 881	35 009	35 621	39 177	38 655	38 955	40 139
La Flocellière	34 804	38 894	36 757	41 226	38 996	39 687	37 880
La Châtaigneraie	21 972	25 310	25 078	25 948	25 385	25 430	25 620
Chavagnes les Redoux	2 775	3 628	4 033	3 750	3 527	2 088	1 653
Montournais	2 703	3 582	3 646	3 683	3 184	2 060	8 228
La Pommeraie sur Sèvre	1 971	2 511	2 342	2 462	2 030	1 140	921
	118 075	**138 247**	**137 986**	**147 691**	**142 927**	**141 243**	**146 490**

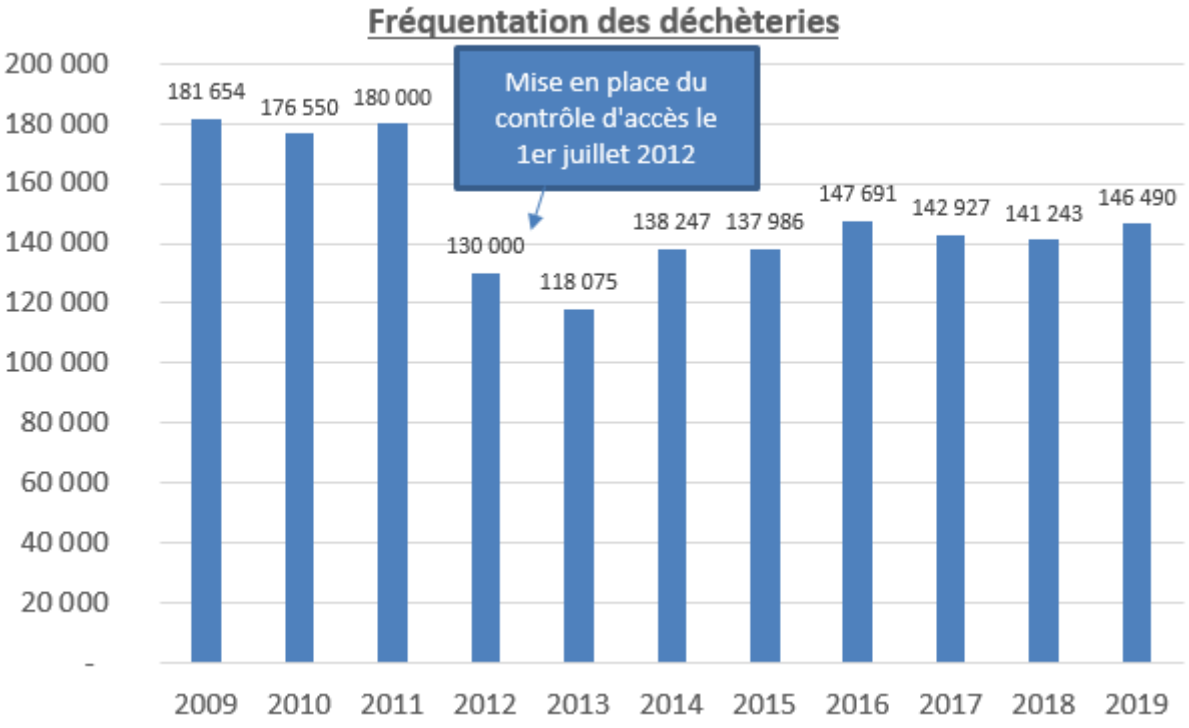

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

En pourcentage, les types de déposants en 2015 ont été les suivants :

- Particuliers : 92,5%
- Professionnels : 5,1%
- Collectivités : 2,4%

Les badges d'accès sont retirés par les usagers dans les communautés de communes.

Au 4 décembre 2019, 29 479 badges d'accès sont actifs, soit 445 de plus en un an.

IV.2. Organisation du service

IV.2.1. Mode de gestion

L'exploitation de l'ensemble des déchèteries est réalisée en prestation de service.
Cette prestation se limite à l'accueil des usagers et à la gestion du site. La plupart des contenants (bennes) ainsi que l'élimination des déchets déposés sont du ressort de TRIVALIS dans le cadre de la compétence « traitement ».

Les déchèteries sont gérées en contrat de prestation de service de la manière suivante :

Objet	Exploitant	Début	Fin	Possibilités de prolongation
Exploitation des déchèteries	BRANGEON ENVIRONNEMENT La Pommeraye (49)	2-janv-2018	31-déc-2023	1 an
Dispositif de contrôle d'accès dans les déchèteries	ADEMI PESAGE La Séguinière (49)	14-nov-2015	13-nov-2019	1 an

Depuis le 1er juillet 2012, un système de contrôle d'accès a été installé dans le cadre de la redevance incitative.

Mi-novembre 2015, l'ensemble du matériel du dispositif de contrôle d'accès a été remplacé par la société ADEMI PESAGE.

IV.2.2. Amplitude horaire

Les horaires d'ouverture des déchèteries fixes en 2019 sont les suivants :

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Amplitude hebdomadaire
Les Essarts	9h-12h 14h-18h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	30 h/semaine
Chantonnay	9h-12h 14h-18h	9h-12h	9h-12h 14h-18h	9h-12h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	34 h/semaine
La Flocellière	9h-12h 14h-18h	14h-18h	9h-12h 14h-18h	14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	36 h/semaine
Chavagnes-les-Redoux	14h-17h					9h-12h	6 h/semaine
Montournais (nouvelle)	9h-12h 14h-18h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	30 h/semaine
Montournais (ancienne)	9h-12h		14h-17h		14h-17h		9 h/semaine
La Pommeraie-sur-Sèvre			9h-12h			14h-17h	6 h/semaine
La Châtaigneraie	14h-18h	14h-18h	9h-12h 14h-18h	14h-18h	14h-18h	9h-12h 14h-18h	30 h/semaine

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

Depuis 2013 :

- les agents de déchèterie sont secondés par un deuxième agent sur les quatre déchèteries principales lors de jours de plus grandes fréquentations, à savoir le vendredi après-midi et le samedi toute la journée.
- les horaires d'ouverture de la déchèterie de la Flocellière ont été généralisés à 14h au lieu de 15H les mardis, mercredis, jeudis,
- les agents doivent être présents ¼ d'heure avant l'ouverture et après la fermeture des sites au public.

A partir de juillet 2016, étant donné la fréquentation sur la déchèterie de Chantonnay, il a été décidé de l'ouverture d'une plage horaire supplémentaire le mercredi après-midi.

En 2016, dans un objectif de réduction des déchets ultimes et étant donné la fréquentation, un second agent a été présent sur la totalité des horaires d'ouvertures sur les déchèteries principales sur les périodes suivantes :

- semaine entre Noël et le nouvel an.

Depuis 2018, un crédit de 25 000 € HT a été alloué pour étoffer le personnel lors des périodes de forte affluence et afin de permettre la présence d'un agent valoriste sur la déchèterie de la Flocellière et la nouvelle déchèterie de Montournais dans le cadre de la filière réemploi.

IV.3. Tonnages collectés

17 981,40 tonnes ont été collectées en 2019 sur l'ensemble des déchèteries du SCOM (+2,5 %), soit 243,57 kg/habitant (base population estimée 2019).

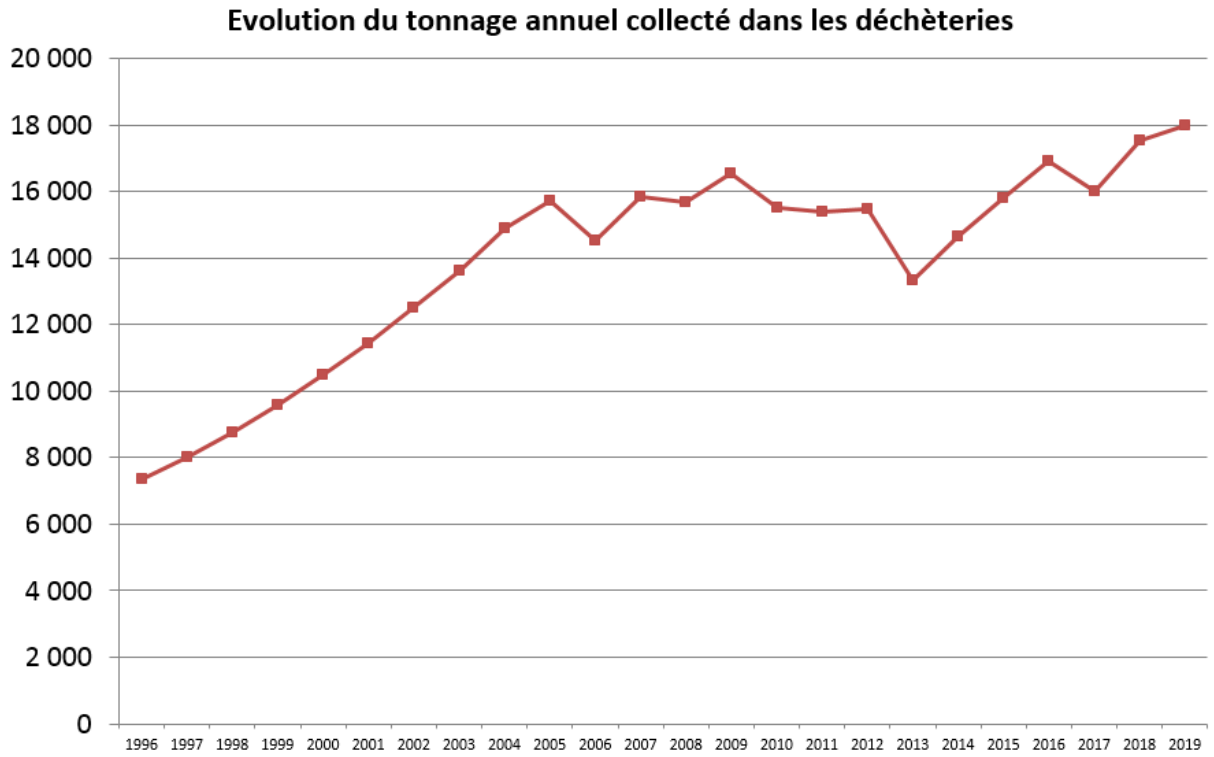

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

Les tonnages collectés en déchèteries se répartissent de la manière suivante :

		Evolution par rapport à l'année précédente
- Déchets végétaux :	5 403,52 T	- 6,8%
- Déchets Ultimes :	2 834,92 T	- 6,9%
- Gravats :	3 867,24 T	+ 8,5%
- Métaux :	922,20 T	+ 5,2%
- Bois :	1 273,05 T	- 3,7%
- Cartons :	693,02 T	+ 4,8%
- DEEE : (Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques)	666,05 T	+ 12,9%
- DEA : (Déchets d'Eléments d'Ameublement)	1 494,32 T	+ 37,6%
- Plastiques :	366,52 T	+ 13,2%
- Divers : déchets dangereux, amiante, souches, placo, polystyrène :	460,56 T	+ 67,1 %

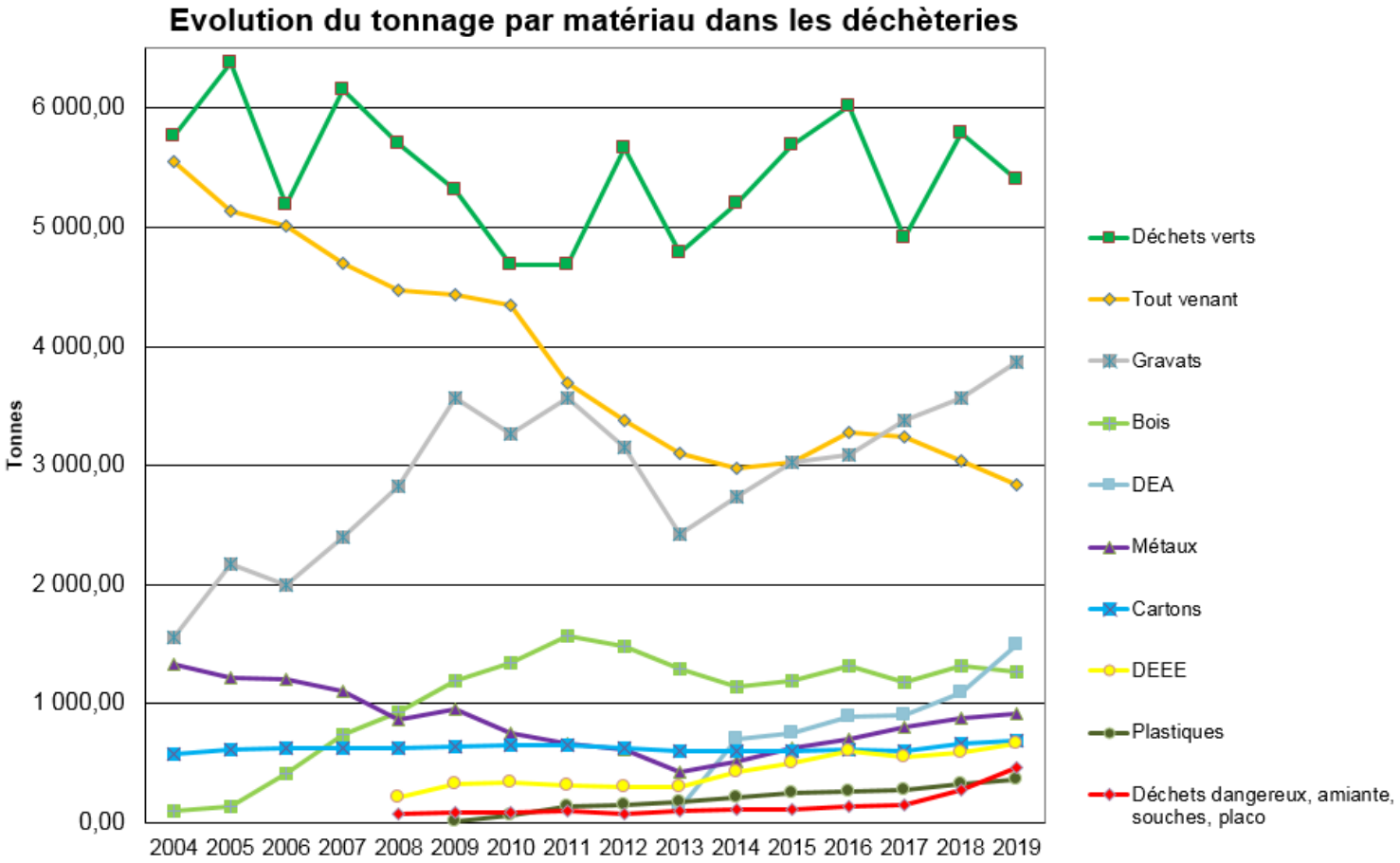

A noter :

- Une tendance globale à la baisse des déchets verts,
- La poursuite de l'augmentation des tonnages de gravats,
- Une baisse des tonnages de déchets ultimes,
- Le développement des nouvelles filières (polystyrène, placo-plâtre) et des quantités de déchets dangereux.

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

IV.4. Destination des matériaux

Les déchets collectés en déchèterie sont transportés et traités par des entreprises en contrat avec TRIVALIS.

Traitement des déchets collectés en déchèterie

Déchet	Traitement
Déchets végétaux, souches	Compostage
Déchets Ultimes	Enfouissement
Gravats	Valorisation matière
Métaux	Valorisation matière
Bois	Valorisation matière
Carton	Valorisation matière
DEA	Valorisation matière
Plastiques	Valorisation matière
Polystyrène	Valorisation matière
Placo-plâtre	Valorisation matière
Déchets dangereux, piles, DEEE	Traitement spécifique, dépollution, recyclage

IV.5. Evolution du service des déchèteries

IV.5.1. Construction d'une nouvelle déchèterie entre Pouzauges et la Châtaigneraie

Fin 2013, une étude a été lancée avec le cabinet ENVIRONMENT &SOLUTIONS sur l'opportunité de faire évoluer le réseau des déchèteries sur le secteur sud de Pouzauges couvert actuellement par les déchèteries secondaires de Chavagnes les Redoux, Montournais et la Pommeraie sur Sèvre.

Début 2015, les résultats ont finaux ont été présentés au Comité de Pilotage du SCOM.

Il en est ressorti notamment une inadaptation des déchèteries secondaires pour plusieurs raisons :

- Sites non conformes à la règlementation et à la grille qualité de la charte départementale,
- Niveau de service à l'usager inférieur à celui proposé dans les déchèteries principales du SCOM,
- Sous-utilisation du service par les usagers (2000 accès par an par site),
- Taux de valorisation faible entraînant un surcoût (41 000 €/an).

C'est pourquoi, il a été proposé de construire un nouveau site sur le secteur de Réaumur sur le modèle des 4 déchèteries principales.

La nouvelle déchèterie de Montournais a ainsi ouvert le 3 juin 2019 en remplacement des déchèteries secondaires.

Sur 6 mois de fonctionnement, une baisse de 120 T de déchets ultimes est déjà constatée en 2019.

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

IV.5.2. Travaux d'amélioration des déchèteries

Afin de mettre aux normes les déchèteries et améliorer le service, des travaux divers sur les déchèteries ont été réalisés en 2017 :

- Déchèterie de la Flocellière : construction de nouveaux locaux (bureau, stockage DEEE, déchets dangereux),

- Déchèteries de la Flocellière et de la Châtaigneraie : réalisation de plate-formes de dépôt des gravats et murs de conditionnement des déchets verts (sur le modèle des déchèteries de Chantonnay et des Essarts),

- Mise aux normes sécurité du haut de quai :
  - Réalisation de murs débordants en haut de quai sur les déchèteries de la Flocellière + la Châtaigneraie
  - Réalisation d'une surlargeur sur les murs de haut de quai des déchèteries des Essarts et de Chantonnay

IV.5.3. Protection des déchèteries contre le vol et le vandalisme

Suite à de nombreux actes de vol et de vandalisme, la déchèterie de Chantonnay a été équipée d'un dispositif de vidéosurveillance en 2012.

Puis, un contrat de surveillance avec détecteurs de présence et prise d'images a été mis en place en 2014 sur les déchèteries des Essarts et de la Flocellière.

Ce dispositif s'est révélé particulièrement efficace sur la Flocellière. En effet, les tonnages de ferraille (recette de 180€/T en 2014) et de DEEE (env. 40 €/T en 2014) sont remontés de 100 tonnes pour chacune des deux filières l'année qui a suivi, soit 22 000 € de recettes supplémentaires.

Etant donné le coût de location du matériel, l'ensemble des déchèteries a été équipée d'un dispositif fixe de télésurveillance avec détecteurs de présence et vidéo en 2017.

En 2019, le tonnage cumulé des métaux et des DEEE a encore augmenté de 122 T (+8,3%).

IV.5.4. Développement des filières de tri

- Le Polystyrène :

Depuis septembre 2016, le polystyrène est trié en big-bag dans les quatre déchèteries principales.
13,46 Tonnes ont ainsi été collectées sur 2019 (+11,9%).

- Emballages Vides Souillés :

En 2017, des bennes spécifiques ont été installées sur les 4 déchèteries principales.

- Placo-plâtre :

Cette filière a été mise en place courant 2017. 220 T ont ainsi été collectées en 2019 (+78%).

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

V. LES SERVICES ANNEXES

V.1.Les piquants/coupants

Afin de limiter le risque de contamination du personnel de collecte et de tri, le SCOM a mis en place au dernier trimestre de 2007 un service gratuit de collecte des piquants/coupants pour les particuliers en auto-traitement (diabétiques…).

Ce service concerne la collecte de la partie piquante des seringues et injecteurs.

Ces déchets font partie de la catégorie des DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux).

Une boîte de stockage des piquants/coupants

Depuis mi 2014, un nouveau circuit de collecte est en place, notamment via les pharmacies, dans le cadre de la REP (Responsabilité Elargie du Producteur) menée par l'éco-organisme DASTRI.

Environ **600 usagers** étaient inscrits sur le SCOM avant l'arrêt de ce service par la collectivité.

V.2.Les textiles

Un conteneur de collecte des textiles

Une REP (Responsabilité Elargie du Producteur) a été mise en œuvre pour financer la collecte et le recyclage des textiles, linges, chaussures.

Cette filière est animée par l'Eco-organisme ECO TLC avec lequel le SCOM est directement partenaire dans le cadre de la communication.

En 2018, plus de 80 conteneurs étaient installés sur le territoire du SCOM, notamment par trois organismes différents :

- Le RELAIS ATLANTIQUE,
- La société NEXT TEXTILES,
- EMMAÜS les Essarts.

Etant donné les difficultés sur la filière textile, le service a été perturbé par la défection de plusieurs opérateurs en 2017.
Ainsi, il n'y avait plus que 42 points de collecte en 2019 sur le SCOM.

Environ 338,02 T ont été collectées en 2019.

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

V.3.Le compostage individuel

Depuis 2006, le SCOM propose aux usagers des composteurs à tarif réduit.

Le Conseil Général participant à hauteur de 30% et le SCOM prenant à sa charge environ 40%, les tarifs restant à la charge des usagers intéressés sont les suivants :

Plastique	325 L	450 L	675 L
	11 €	18 €	25 €

Bois	365 L	575 L	815 L
	16 €	18 €	23 €

Un composteur en bois

419 composteurs ont été livrés **en 2019**, soit une augmentation de +44%. Cette évolution s'explique en grande partie par la distribution du guide du compostage délivré fin 2018 avec le calendrier de collecte.

Jusqu'à mi-2014, les livraisons étaient centralisées au niveau du Pôle Environnemental du Grison à Saint-Prouant et du site de la Zone d'Activités de la Chanterie à Réaumur.
Les services techniques de chaque commune se chargeaient ensuite de les livrer aux usagers.

Depuis mi 2014, la livraison des composteurs est effectuée directement par les services du SCOM chez l'usager.
Cette nouvelle organisation permet de libérer les services techniques des communes de cette mission et de réduire considérablement les délais entre la commande de l'usager et la livraison (2 semaines au lieu de 4 à 8 mois).

Le parc total de composteurs commandés via TRIVALIS est de **7 364 unités** au 31/12/2019, soit **un taux d'équipement des ménages de 24,3 %**.

V.4.Opération « 1 poule, 2 poules… 3 fois moins de déchets »

Dans un objectif de réduction des déchets, le SCOM et TRIVALIS, en partenariat avec le Conseil Général et l'ADEME, ont réalisé un test avec la mise à disposition de poules et de poulaillers aux habitants.

Sur le SCOM, ce sont 63 poulaillers et couples de poules qui ont été délivrés du 20 au 22 mai 2015, répartis de la façon suivante :

- Secteur des Essarts : 13
- Secteur de Chantonnay : 22
- Secteur de Pouzauges : 21
- Secteur de la Châtaigneraie : 7

En signant une « charte d'adoption », les familles participant à l'opération se sont engagées à s'assurer du bien être des poules qui leur sont confiées.

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

Un guide pratique leur est remis avec des conseils de nutrition et d'entretien des poulaillers.

Les poulaillers sont fabriqués par une entreprise de réinsertion vendéenne.

Les participants se sont également engagés à mesurer l'évolution de leur production d'ordures ménagères.

Suite à un bilan de TRIVALIS, il s'est avéré que l'opération s'est révélée positive (-12 % d'ordures ménagères).

Sur la proposition de TRIVALIS, le SCOM a décidé de proposer à ses usagers d'acquérir un poulailler pour un prix résiduel de 85€ (prix réel : 172 €).

8 poulaillers ont été distribués en 2018, portant le total distribué au 31/12/2018 à 212.

V.5. Collecte de déchets d'amiante liée

Tous les ans depuis 2008, une opération exceptionnelle de collecte des déchets inertes d'amiante liée a été réalisée sur les déchèteries des Essarts, de Chantonnay, de la Flocellière et de la Châtaigneraie.

Seuls les déchets inertes contenant de l'amiante liée sont acceptés (code nomenclature : 17-06-05).

Il s'agit par exemple d'éléments en amiante-ciment tels que des plaques ondulées, des éléments de façades, des canalisations…
Le montant à régler par l'usager est fixé en fonction du poids de déchets.

Jusqu'à 25 kg : 10 €
De 26 à 50 kg : 15 €
De 51 à 75 kg : 20 €
De 76 à 100 kg : 25 €
Au-delà de 100 kg : 25 € + 0,90 € par kilo supplémentaire

Exemple : pour une quantité de 145 kg le montant à régler est de 65,50 € (25 + (0,90 x 45)).

En 2019, la prestation a été réalisée par l'intermédiaire de TRIVALIS. 9,46 T ont été collectées.

V.6. Collecte des coquilles d'huîtres

Depuis 2015, lors des fêtes de fin d'année, le SCOM propose aux communes de son territoire de participer à une collecte de coquilles d'huîtres.

Fin 2019, ce sont 35 communes sur 40 qui ont participé et 15,36 tonnes de coquilles qui ont été collectées (+ 7,3 %).

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

VI. BILAN DES TONNAGES COLLECTES

Après une période de relative stabilité depuis 2007, les tonnages ont amorcé en 2012 une baisse significative suite à la mise en place de la redevance incitative.
Depuis, les tonnages globaux ont tendance à de nouveau augmenter. Cette tendance est liée notamment à la hausse des quantités déposées en déchèteries.

Ainsi, avec un total de **32 793,66 tonnes**, chaque habitant du SCOM a produit en moyenne 444,22 kg de déchets en 2019 (+ 0,9 %).

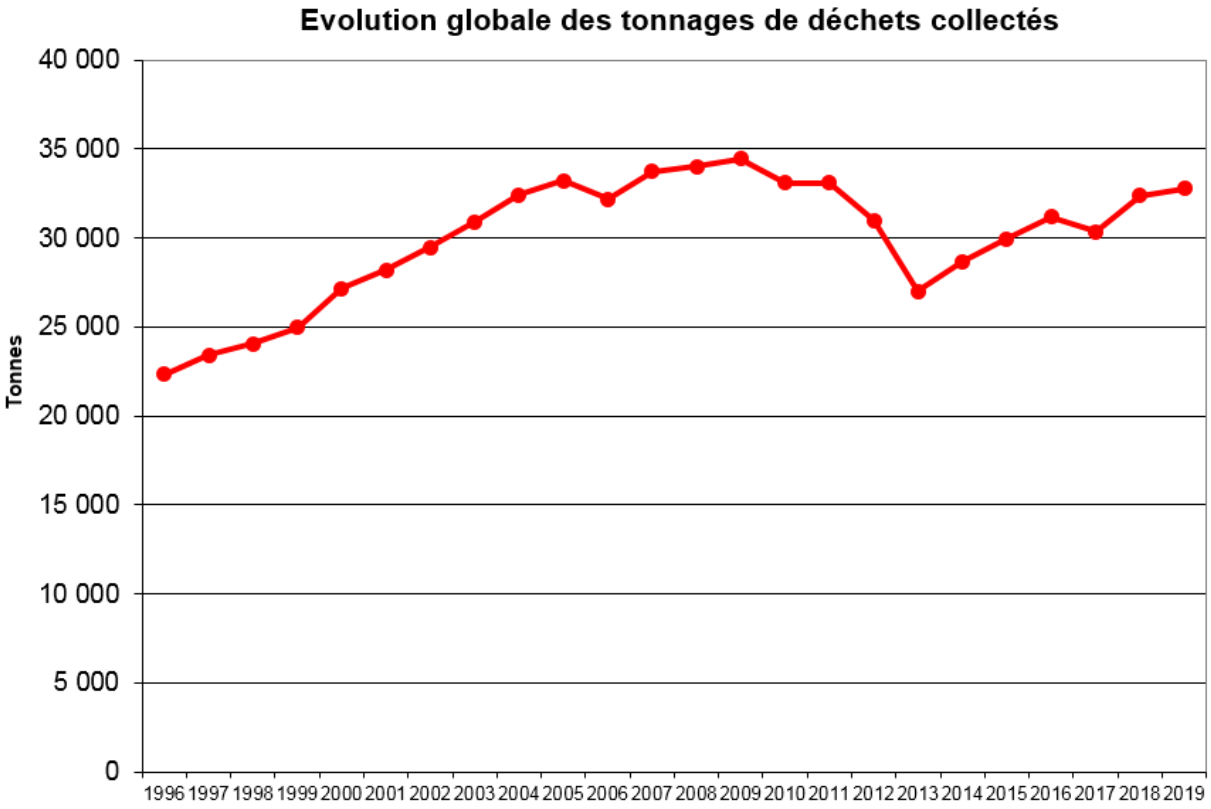

VII. TAUX DE VALORISATION

En 2019, le taux de valorisation est de 69,09 %, en progression de 1,6 %.

Le taux de valorisation est largement supérieur à la moyenne et aux objectifs nationaux (55% de valorisation fixés dans la Loi de Transition énergétique pour 2020 et 65% en 2025).

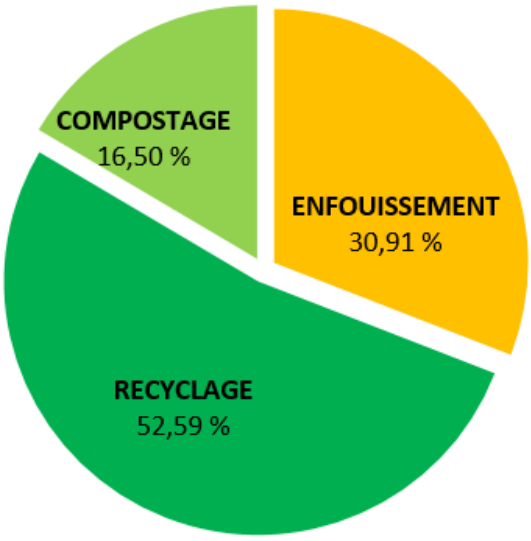

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

VIII. EVOLUTION DU SERVICE DE COLLECTE

VIII.1.1. Etude sur l'évolution du dispositif de collecte

Après 2 années d'application de la redevance incitative, le syndicat a lancé une étude afin de faire un diagnostic sur le dispositif de collecte et envisager des évolutions conformément aux objectifs du syndicat.

Le cabinet ENVIRONNEMENT ET SOLUTIONS (Nantes) a été missionné à ce titre en mars 2015 pour étudier notamment les évolutions potentielles suivantes :

- Réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères de C1 à C0,5,
- Collecte des zones d'habitat vertical et des zones difficiles d'accès en bornes enterrées à contrôle d'accès,
- Extension des consignes de tri des emballages plastiques (en lien avec TRIVALIS, le syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de la Vendée),
- Conteneurisation des emballages recyclables en remplacement des sacs jaunes,
- Automatisation de la collecte des bacs roulants à ordures ménagères (collecte latérale sans agent de manutention),
- Développement et optimisation du tri dans les déchèteries (Développement d'un projet de valorétrie,…)

VIII.1.2. Collecte en apport volontaire à contrôle d'accès

Depuis mai 2015, 2 points d'apport volontaires ont été installés à proximité du centre-ville de Pouzauges.

L'étroitesse de certaines rues, aggravée par la présence de véhicules en stationnement, posait un problème d'accès récurrent aux camions de collecte des ordures ménagères.
Par ailleurs, des travaux importants empêchent tout passage de véhicule à partir de mai 2015 et pendant 2 ans.
Pour pallier ces contraintes et pour un tarif équivalent, il a été proposé aux usagers concernés de réaliser la collecte selon le principe de l'apport volontaire à contrôle d'accès.

Plusieurs réunions d'information avec les usagers ont été organisées au préalable et des documents d'information dédiés ont été réalisés.

Cette mesure nécessite de se déplacer et de déposer ses sacs un à un.
Elle présente cependant plusieurs avantages, notamment l'accessibilité permanente des sites de dépôt, la possibilité d'y venir régulièrement et l'absence de stockage de bac à domicile.

Chaque point comporte :

- 1 colonne à ordures ménagères à contrôle d'accès (ouverture autorisée par le badge d'accès en déchèteries),
- 1 colonne à emballages légers (accès libre avec opercule).

Les emballages devant être déposés en vrac dans la colonne, un sac cabas a été délivré à chaque usager pour les transporter.

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

Après 3 mois d'expérimentation et afin de tenir compte des remarques des usagers, la taille du tambour de dépôt des sacs d'ordures ménagères est passée de 30 Litres à 50 Litres.

A la demande des usagers et afin de répondre à une problématique spécifique, un nouveau point de collecte a été installé en septembre 2015 pour les usagers de la rue de la Bobinière.

140 usagers sont répertoriés au 10/02/2020 comme utilisateurs « apport volontaire ».

Depuis 2016, ces conteneurs sont accessibles à toute personne détentrice d'une carte d'accès en déchèteries valide.

VIII.1.3. Collecte latérale robotisée

En novembre 2015, une expérimentation menée par la société BRANGEON ENVIRONNEMENT a permis de tester la collecte à « bras latéral ».

Les communes concernées sont situées sur le secteur sud-est de la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie :

- La Tardière,
- Antigny (villages uniquement),
- La Châtaigneraie (villages uniquement).
- Marillet,
- Saint-Hilaire-de-Voust,
- Saint-Maurice-des-Noues.

Adhésif d'information

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

Ce système de collecte nécessite de respecter quelques règles pour l'usager.
En effet, les bacs doivent être présentés avec l'ouverture face à la route.
Un marquage a été réalisé pour indiquer l'endroit où déposer les bacs.

Extrait de la lettre d'information du SCOM – Le Tri & Vous n°9

Lors de l'attribution du nouveau marché de collecte à la société SUEZ, il a été retenu une variante proposant la mise en place de la collecte latérale des bacs à ordures ménagères.

Fin 2019, ce mode de collecte était en place sur environ 75 % des communes.

VIII.1.4. Collecte des OMR en C0,5

Etant donné les résultats liés notamment à la redevance incitative et à l'extension des consignes de tri, le taux de présentation des bacs OMR de 19,5% fin 2017, soit l'équivalent d'une présentation toutes les 5 semaines

C'est pourquoi, comme le permet le décret n°2016-288 du 10 mars 2016, le SCOM a demandé l'autorisation préfectorale de déroger à l'obligation de collecter les ordures ménagères des zones agglomérées de plus de 2 000 habitants permanents au moins une fois par semaine.

Cinq zones agglomérées correspondant à cette définition ont été identifiées sur les communes suivantes :

- Essarts-en-Bocage,
- Chantonnay,
- Pouzauges,
- Sèvremont (groupement des agglomérations de La Flocellière et de Saint Michel Mont Mercure),
- La Châtaigneraie.

Dans son arrêté n°17-DRCTAJ/1-852, la Préfecture a ainsi donné cette autorisation au SCOM, sauf en juillet-août pour les zones agglomérées de plus de 2 000 habitants, sur 2018 et 2019.

Depuis le 1er janvier 2018, la fréquence de collecte des OMR est donc passée en C0,5.

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

VIII.1.5. Développement et optimisation du tri dans les déchèteries

Cf. « IV.5 Evolution du service des déchèteries »

IX. LA COMMUNICATION

Chaque année, un plan de communication est établi pour informer les usagers sur les services du SCOM et pour les sensibiliser à la problématique des déchets.

Les dépenses relatives au tri des emballages sont soutenues par TRIVALIS (CITEO) à hauteur de 50%.

IX.1. Calendriers de collecte

Depuis la mise en place de la collecte des emballages en sacs jaunes en C0.5 le 1er juillet 2012, il est nécessaire de réaliser un calendrier de collecte.

Le calendrier de l'année n est distribué en courrier adressé en décembre de l'année n-1.

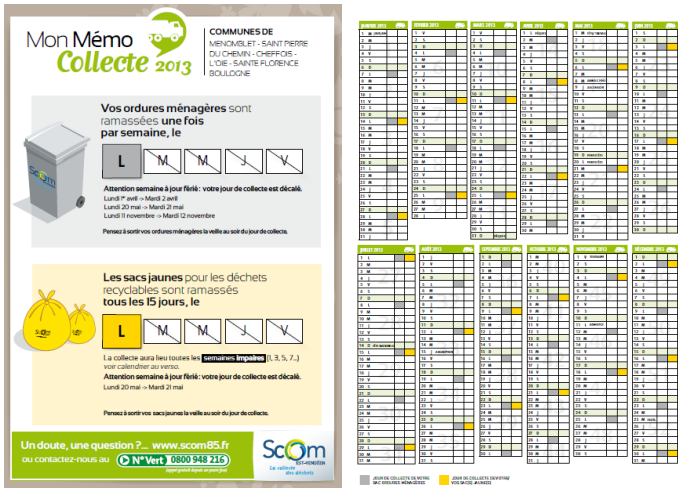

IX.2. Information des nouveaux usagers

Lors de leur emménagement, les usagers doivent se déclarer auprès du SCOM afin d'activer les services de collecte des déchets et de démarrer leur abonnement.

Cette opération est réalisée en relation avec les services administratifs du SCOM via le remplissage d'un formulaire

A cette occasion, les usagers sont informés sur le fonctionnement du service et les documents suivants leur sont adressés par courrier (si conservation du bac en place dans le logement) ou délivré en cas de mise en place d'un nouveau bac :

- Guide d'utilisation du service,
- Mémo spécifique pour les usagers en sacs OM spécifiques « sacs rouges »,
- Mémo-tri,
- Calendrier de collecte.

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

En 2019, 4 128 mouvements (déménagements/emménagement, autres changements…) ont été réalisés.

IX.3. N°VERT

Afin de faciliter l'échange avec les usagers, un numéro VERT a été mis en place dès mars 2012.

N° Vert 0800 948 216
(appel gratuit depuis un poste fixe)

Avec le développement des offres « tout compris » par les opérateurs de télécommunication, il ne semblait plus nécessaire de conserver un numéro vert qui avait un coût pour le syndicat sans que cela n'ait d'intérêt pour les usagers pour lesquels les appels sur un téléphone fixe ne sont que très rarement facturés.

C'est pourquoi, depuis 2018, c'est le numéro principal du syndicat qui est communiqué aux usagers : 02 51 57 11 93.

IX.4. Information sur le fonctionnement des déchèteries

En prévision de la mise en service du contrôle d'accès dans les déchèteries au 1er juillet 2012, des permanences de distribution des badges ont été réalisées au sein des déchèteries pendant les heures d'ouverture en juin et juillet 2012.

Les agents qui ont réalisé ces permanences sont des ambassadeurs du tri du syndicat départemental TRIVALIS. Ceux-ci avaient notamment pour mission d'expliquer le fonctionnement de ce nouveau service.

Un document d'information spécifique a été distribué systématiquement à chaque badge délivré, un pour les particuliers et un autre pour les professionnels.

Depuis le 1er août 2012, les badges sont délivrés par les services d'accueils des 4 communautés de communes.
Ce document est délivré à cette occasion.

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

IX.5. Lettres d'information

Depuis 2012, une lettre d'information est distribuée à l'ensemble des usagers par courrier, en général en accompagnement de la facture et du calendrier de colletce. Les lettres d'informations suivantes ont été distribuées en 2018 :

- Lettre d'information n°18 – mars 2019,
- Lettre d'information n°19 – sept. 2019,
- Lettre d'information n°20 – déc. 2019.

Dans le cadre du plan de prévention des déchets végétaux, un guide pratique du paillage et du compostage (Format A5 – 16 pages) a été distribué à l'ensemble des usagers en accompagnement du calendrier de collecte 2019 et de la lettre d'information n°17 de décembre 2018.

IX.6. Site internet

Un site internet a été réalisé par LINER COMMUNICATION et mis en ligne le 1er janvier 2012.

www.scom85.fr

Cet outil est conçu pour donner un maximum d'informations pratiques :

- Outil « Mon Jour de Collecte »,
- Simulateur de calcul de la redevance,
- Que faire en cas d'emménagement/déménagement,
- Où retirer une carte d'accès en déchèterie, des sacs jaunes, un composteur
- …

L'ensemble des documents (guide d'utilisation du service, mémo-tri, formulaires…) sont également téléchargeables en libre accès.

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

Page d'accueil du site internet :

31 004 visites ont été enregistrées en 2018 (+19,6 %).

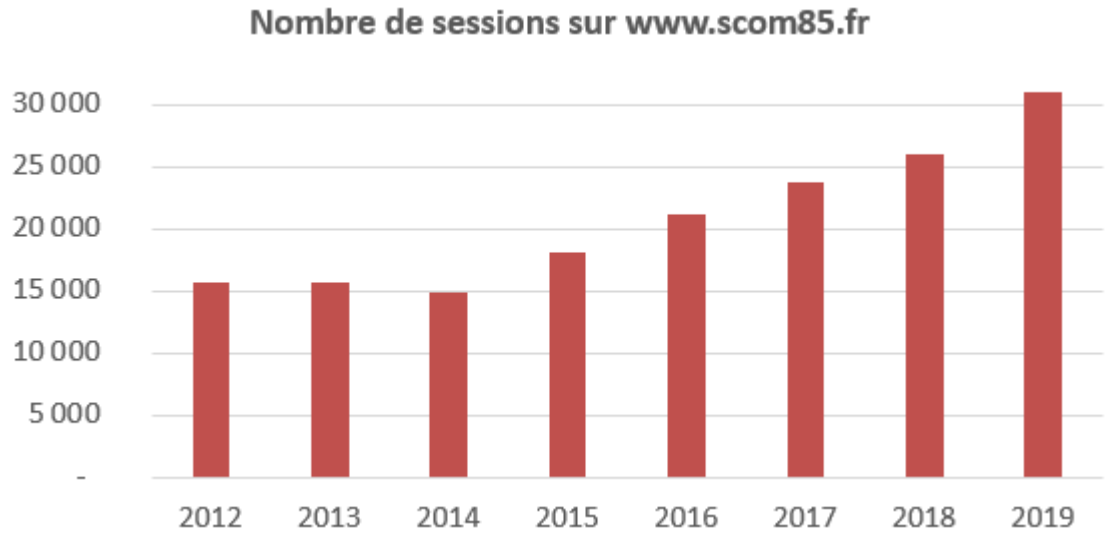

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

IX.7. Animations scolaires et visite de site de traitement des déchets

Une animation scolaire en classe

Chaque année, le SCOM propose aux écoles primaires une animation sur les déchets et des visites de sites de traitement des déchets (centre de tri, ISDND, TMB…).

Le SCOM réalise chaque année le recensement des écoles intéressées et les animations sont réalisées par le service *communication* de TRIVALIS.

Pour les visites de sites de traitement, le SCOM prend en charge le déplacement en car pour les scolaires.

Les visites de sites sont également réalisées pour des groupes autres que scolaires.

IX.8. WEBusager

Depuis 2017, les usagers ont la possibilité de consulter sur internet :

- le nombre de levées de leur bac à ordures ménagères résiduelles,
- le nombre d'accès effectués en déchèteries.

921 usagers sont inscrits au service au 17/04/2020.

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

IX.9. Divers

IX.9.1. Manifestations

En 2019, le SCOM a participé entre autres aux manifestations suivantes pour la mise à disposition de matériel de tri (colonnes à verre, bacs jaunes, bacs à OMR…).

COMMUNES	NOM DE LA MANIF
LA CHATAIGNERAIE	OKTOBERFEST
BAZOGES EN PAREDS	COMPETITION EQUESTRE
SAINTE CECILE	MARCHE DE NOEL
SAINT HILAIRE LE VOUHIS	COURSE POURSUITE SUR TERRE
LA CHATAIGNERAIE	COMICE AGRICOLE
CHEFFOIS	LA BOUILLIE A SOSO
LA MERLATIERE	MERLAT'EN FETE
MENOMBLET	MENOMBL'ESTIVAL
SEVREMONT	N'JOY FESTIVAL
SAINT MESMIN	FESTI' MUSIC
ROCHETREJOUX	OBJECTIF ROCK
SAINT PROUANT	LES FEUX DE L'ÉTÉ
CHANTONNAY	KERMESSE
SAINT MARTIN DES NOYERS	KERMESSE
BAZOGES EN PAREDS	COMPETITION EQUESTRE
SAINT MARTIN DES NOYERS	INTER CLASSE
SAINT MESMIN	BIG UP FESTIVAL
ANTIGNY	METIV'SON
SAINT MARTIN DES NOYERS	TOURNOI FOOT
CHANTONNAY	R4JC
SAINT HILAIRE LE VOUHIS	RANDO DE L'ENTRECOTE
REAUMUR	FETE DU CHOCOLAT
MOUILLERON EN PAREDS	PETANQUE
BOURNEZEAU	CAMP SCOUT
BOURNEZEAU	CAMP SCOUT
MARILLET	CAMP SCOUT
BOURNEZEAU	CAMP EXSURGE
SAINTE CECILE	CAMP SCOUT
LA CHATAIGNERAIE	FORAINS
LA CHATAIGNERAIE	MARCHE DE NOEL

Certaines manifestations ont bénéficié du soutien de TRIVALIS dans le cadre de l'opération « Le Tri est de la Fête » (pour l'achat de vaisselle biodégradable par exemple) et/ou pour la mise à disposition de gobelets réutilisables.

Dans ce cadre, le montant versé directement par TRIVALIS en 2019 à des associations du territoire du SCOM est de 5 138,92 € (Pour 39 subventions) :

- Gobelets réutilisable (8) : 1 302,78 €,
- Vaisselle Biodégradable (5) : 464,42 €,
- Location Vaisselle Traditionnelle (26) : 3 371,72 €.

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

IX.9.2. Articles d'information

Le SCOM propose régulièrement aux communes et aux communautés de communes des articles afin de les insérer dans leurs bulletins d'information.

Exemple de proposition d'article d'information :

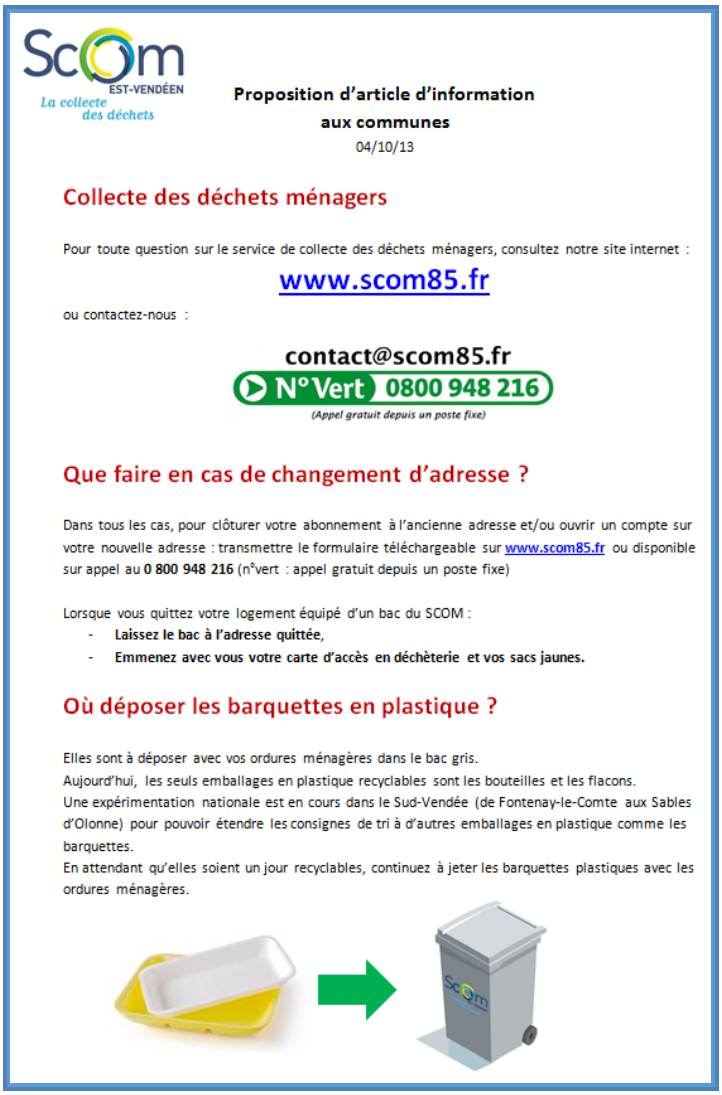

SCOM EST-VENDÉEN
La collecte des déchets

Proposition d'article d'information aux communes
04/10/13

Collecte des déchets ménagers

Pour toute question sur le service de collecte des déchets ménagers, consultez notre site internet :

www.scom85.fr

ou contactez-nous :

contact@scom85.fr
N° Vert 0800 948 216
(Appel gratuit depuis un poste fixe)

Que faire en cas de changement d'adresse ?

Dans tous les cas, pour clôturer votre abonnement à l'ancienne adresse et/ou ouvrir un compte sur votre nouvelle adresse : transmettre le formulaire téléchargeable sur www.scom85.fr ou disponible sur appel au **0 800 948 216** (n°vert : appel gratuit depuis un poste fixe)

Lorsque vous quittez votre logement équipé d'un bac du SCOM :
- **Laissez le bac à l'adresse quittée,**
- **Emmenez avec vous votre carte d'accès en déchèterie et vos sacs jaunes.**

Où déposer les barquettes en plastique ?

Elles sont à déposer avec vos ordures ménagères dans le bac gris.
Aujourd'hui, les seuls emballages en plastique recyclables sont les bouteilles et les flacons.
Une expérimentation nationale est en cours dans le Sud-Vendée (de Fontenay-le-Comte aux Sables d'Olonne) pour pouvoir étendre les consignes de tri à d'autres emballages en plastique comme les barquettes.
En attendant qu'elles soient un jour recyclables, continuez à jeter les barquettes plastiques avec les ordures ménagères.

IX.9.3. Information presse

Régulièrement, des informations pratiques sont diffusées dans le journal OUEST FRANCE via l'outil internet « Info Locale »

Ex : dates de permanences de distribution des sac jaunes dans les communes, dates de collecte de l'amiante en déchèteries…

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

X. PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS

La réduction des déchets limite le prélèvement de ressources naturelles, les émissions de C02 et le recours à l'enfouissement.

Dans cet objectif, le SCOM mène régulièrement des actions de réduction des déchets qui se sont amplifiées avec la mise en place d'un **programme de prévention** des déchets en 2009 en partenariat avec TRIVALIS.

La mise en place de la redevance incitative en 2013 a permis d'accélérer significativement les effets de cette politique.

En novembre 2015, Trivalis est retenu par le ministère de l'Ecologie, de l'Energie et de la Mer comme **Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage**. C'est une reconnaissance pour Trivalis et ses collectivités adhérentes et engage la Vendée dans un nouveau programme ambitieux qui vise à atteindre l'objectif réglementaire de moins 10 % de déchets par habitant en 2020 par rapport à 2010.

Ainsi, en 2019, un habitant du SCOM a produit ainsi plus de 10% de déchets ménagers en moins et près de 48% d'ordures ménagères en moins qu'il y a 10 ans.

Pour dépasser les performances actuelles, les collectivités de Vendée, en partenariat avec Trivalis et l'Ademe, ont recruté **6 animateurs de prévention** pour développer des actions de terrain innovantes autour de 6 thématiques prioritaires.

Dans ce cadre, le SCOM a embauché en mai 2016 pour une durée de 3 ans une animatrice de prévention afin de travailler plus spécifiquement sur la réduction des déchets verts et des bio-déchets sur son territoire et celui du SYCODEM Sud Vendée.

Parmi les actions réalisées en 2018-2019 :

- Opération broyage la Meilleraie Tillay – 11/04
- Bout de Jardin Sigournais – 8/06
- Bout de Jardin Pouzauges – 28/06
- Bout de Jardin Cheffois – 28/09
- Stages pratiques :
  - « le BRF » - la Flocellière 13/10
  - « Tous au compost » - Mouilleron en Pareds 17/11
- Atelier DIY « Fabriquez votre composteur »
  - La Châtaigneraie 8/09
  - Les Essarts 15/09
  - Chantonnay 29/09
- Collecte des coquilles d'huîtres
- Diffusion du Guide du paillage et du compostage
- Mise à disposition de broyeurs aux CC

Un nouveau programme 2019-2021 de prévention et d'économie circulaire est aujourd'hui en place en lien avec TRIVALIS et l'ADEME pour réduire les emballages, développer un tourisme durable, réduire les biodéchets, structurer le développement de la consigne, faire des végétaux des ressources et sensibiliser les élèves à la réduction des déchets.

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

XI. LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (REOM)

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) est la principale source de financement du service. Elle a été instituée par le SCOM en 2002 à la place des communautés de communes.

Contrairement à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), basée sur la valeur locative des habitations, le produit de la REOM ne peut pas être complété par une subvention du budget général. Elle est censée représenter le coût total du service.

A l'occasion de la fin du contrat de collecte des ordures ménagères en 2011, une étude a été réalisée sur le mode de collecte et le mode de tarification.

Dans ce cadre, le syndicat a décidé d'adopter le principe de la Redevance Incitative comme préconisé par le Grenelle de l'Environnement.

La mise en œuvre effective a été réalisée en 2013 avec une phase test ayant eu lieu en 2012.

XI.1. Principe de facturation

Jusqu'en 2012, les tarifs de la redevance, votés par le Comité Syndical du SCOM, étaient basés sur le nombre de personnes dans chaque foyer au 1er janvier de l'année et pour les professionnels en fonction d'un barème tenant compte du type d'activité et du volume estimatif de déchets produits.

Ces fichiers étaient établis et mis à jour essentiellement par les services administratifs des communes.

Les communautés de communes se chargeaient ensuite d'établir les rôles de facturation et géraient la facturation directement auprès des usagers (annulations, rectifications…).

Depuis le 1er janvier 2013, les usagers ne sont plus facturés directement en fonction de la composition du foyer mais en fonction de la production de déchet, notamment les Ordures Ménagères Résiduelles.

Les relations avec les usagers et le Trésor Public pour toutes les affaires relatives à la facturation sont gérées directement par les services administratifs du SCOM.

Néanmoins, les communautés de communes perçoivent toujours la redevance et la reversent ensuite entièrement au SCOM selon un planning pré-établi.
Cette opération comptable permet aux communautés de communes de faire valoir le transfert de la compétence d'élimination des déchets dans le Coefficient d'Intégration Fiscal CIF) et ainsi percevoir de l'Etat une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) majorée.

XI.2. Outil de facturation

Dans le cadre d'une redevance incitative, le logiciel de gestion revêt une importance cruciale. En effet, celui-ci tient une place centrale en termes de facturation mais également dans le cadre de la gestion des services et des matériels.

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

Le SCOM a acquis en 2012 le logiciel informatique « STYX », spécialisé dans la gestion de la redevance incitative.

En 2019, STYX est toujours le logiciel de gestion de la redevance incitative sur le SCOM.

XI.3. Les usagers

Au 10/02/2020, le syndicat enregistre 32 595 usagers (+ 0,51% sur un an) avec des statuts divers et des accès au service différents.

Nombre d'usagers par catégorie sur le SCOM
au 10/02/2020

	Résidence principale	Résidence secondaire	Professionnels	Bailleurs (habitat collectif)	Collectivités	Salles des fêtes	Usagers externes au SCOM	TOTAL
Service complet **avec bac** OMR	29 003	819	1 205	102	179	78		**31 386**
Service complet **en Apport Volontaire** OMR	132	3	2	3				**140**
Service complet **avec sacs rouges** OMR	129	101	20					**250**
Service mini (déchèterie + collecte VERRE/PAPIER uniquement)			671				61	**732**
Refus du service	65		22					**87**
Total	**29 329**	**923**	**1 920**	**105**	**179**	**78**	**61**	**32 595**

Accessoirement, 784 ménages résidant en habitat collectif et rattachés à un bailleur pour le paiement de la redevance disposent d'une carte d'accès en déchèterie.

En 2019, 4 128 mouvements (emménagements, déménagements, création, cessation d'activité…) ont été enregistrés. Ce qui représente un taux de mouvement de 12,7 % (hors habitat collectif qui représente 2% de la population).

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

XI.4. Les tarifs

En 2019, la grille tarifaire de base en vigueur est la suivante :

	Abonnement annuel (12 levées incluses)			Levée supplémentaire (ou sac rouge suppl.)
	C0,5	C1	C2	
80L	110,80 €	281,00 €	621,40 €	3,10 €
120L	127,45 €	303,35 €	655,15 €	4,25 €
180L	151,95 €	338,45 €	711,45 €	5,85 €
240L	175,50 €	369,50 €	757,50 €	7,50 €
360L	223,55 €	432,05 €	849,05 €	10,90 €
660L	345,10 €	597,50 €	1 102,30 €	19,20 €
Apport volontaire - Tambour 50L (32 dépôts inclus à l'abo annuel)	110,80 €			1,20 €
Service mini	71,10 €			- €
Abo partiel (refus, sacs rouges)	110,80 €			- €
Sacs rouges 60L				2,60 €
240L TRI	14,00 €	35,00 €	98,00 €	
360L TRI	21,00 €	52,50 €	147,00 €	

C0,5 : une fois toutes les 2 semaines
C1 : une fois par semaine
C2 : deux fois par semaine

Les montants d'abonnements de chaque bac ont été diminués de 10 € pour la deuxième année de suite.
Avec la collecte en C0,5 des OMR, des tarifs spécifiques pour les professionnels collectés en C1et C2 ont été mis en place en 2018.
Un abonnement sur les bacs de tri des emballages (couvercle jaune) a également été créé pour les professionnels concernés avec une graduation en fonction de la fréquence de collecte.

XI.5. Le calendrier de paiement

2 facturations semestrielles sont réalisées.

Depuis 2016, pour une question de lisibilité du service pour l'usager et afin d'éviter de nombreuses opérations de régularisation des redevances, l'abonnement de chaque semestre a été facturé à terme échu.

En 2019, la facturation s'est effectuée de la manière suivante :

- avril : abonnement du 2nd semestre 2018 + part variable 2018
- octobre : abonnement du 1er semestre 2019

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

XII. BILAN FINANCIER

XII.1. Compte administratif

Les dépenses et recettes 2019 en fonctionnement et en investissement sont présentées ci-après de façon synthétique.

DEPENSES D'EXPLOITATION	CA 2019
CHARGES HORS COLLECTE	636 232,35 €
Contrat collectes PAV et AV	*1 561 764,04 €*
Contrat exploitation déchèteries	*465 783,48 €*
SOMME CHARGES COLLECTE	*2 027 547,52 €*
CHARGES DE PERSONNEL ET ELUS	456 967,49 €
COTISATION A TRIVALIS	1 639 512,97 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 527,16 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	358 726,51 €
TOTAL DES DEPENSES	**5 144 514,00 €**

RECETTES D'EXPLOITATION	CA 2019
Excédent d'exploitation	1 746 556,61 €
Produit global de la Redevance	4 730 046,26 €
Recettes diverses	110 799,99 €
Amortissements subventions	94 835,56 €
Autres produits exceptionnels	52 637,97 €
TOTAL DES RECETTES	**6 734 876,39 €**
RESULTAT	***1 590 362,39 €***

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2019
Amortissements subventions	94 835,56 €
Logiciels	4 500,00 €
Contrôle accès déchèterie de Montournais	21 347,78 €
Equipement informatique	7 164,75 €
Mobilier	7 861,49 €
Installations complexes spécialisées	177 961,52 €
Maitrise d'œuvre déchèteries	11 002,13 €
Construction décheterie de Montournais	807 465,32 €
Réaménagement Le Grison Saint Prouant	27 342,87 €
Maitrise d'œuvre Réaménagement Le Grison Saint Prouant	2 532,36 €
TOTAL DES DEPENSES	**1 162 013,78 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2019
Excédent de fonctionnement	38 509,26 €
Excédent d'investissement ant reporté	3 087 586,33 €
FCTVA	246 624,96 €
Avances acomptes versés sur immobilisations corporelles	35 855,70 €
Amortissements	358 726,51 €
TOTAL DES RECETTES	**3 767 302,76 €**
RESULTAT (dont 65 747,92 € de restes à réaliser)	***2 605 288,98 €***

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

Evolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement

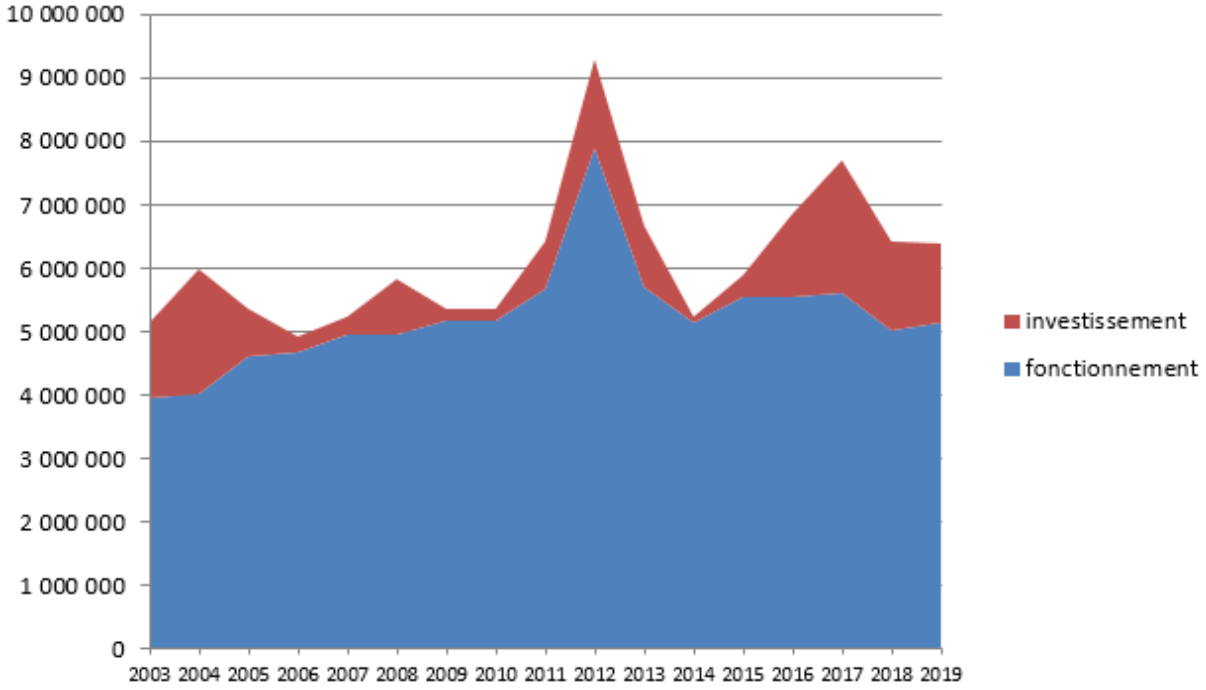

Le pic de 2012 correspond au passage à la redevance incitative (enquête de dotation, achat de bacs…).

L'augmentation des dépenses d'investissements ces 3 dernières années correspond à :

- en 2017 : l'achat du site du Grison à TRIVALIS et aux travaux de réaménagement dans les déchèteries,
- en 2018 et 2019 : la réalisation des travaux sur le site du Grison, la construction de la nouvelle déchèterie de Montournais, l'achat de colonnes d'apport volontaire pour le VERRE et le PAPIER.

En synthèse, le compte administratif (CA) 2019 donne les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Reste à réaliser	
Dépenses	5 144 514,00	1 162 013,78	65 747,92	
Recettes	6 734 876,39	3 767 302,76		
Résultat	**1 590 362,39**	**2 605 288,98**	**- 65 747,92**	**4 129 903,45**

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

XII.2. Le produit de redevance

En 2019, le produit de la redevance sur le SCOM est de 4 730 046,26 €, soit un coût de 64,10 € par habitant (redevances des professionnels incluses).

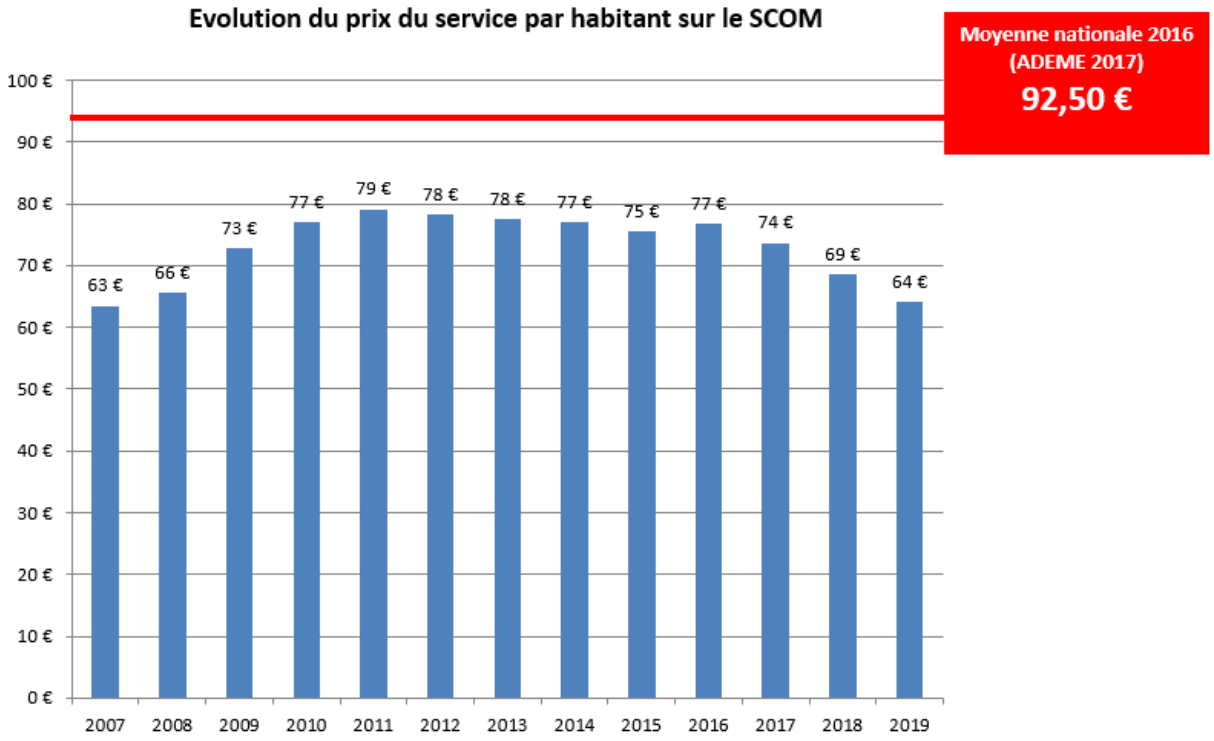

A titre de comparaison, le coût national moyen du service public de gestion des déchets est de 92,50 € par habitant en 2016.
(Source : Référentiel National des Coûts du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets – ADEME – Edition 2017).

Depuis 2011, le prix de redevance moyen par usager (professionnels compris) a constamment diminué pour s'établir à 145 € en 2019.

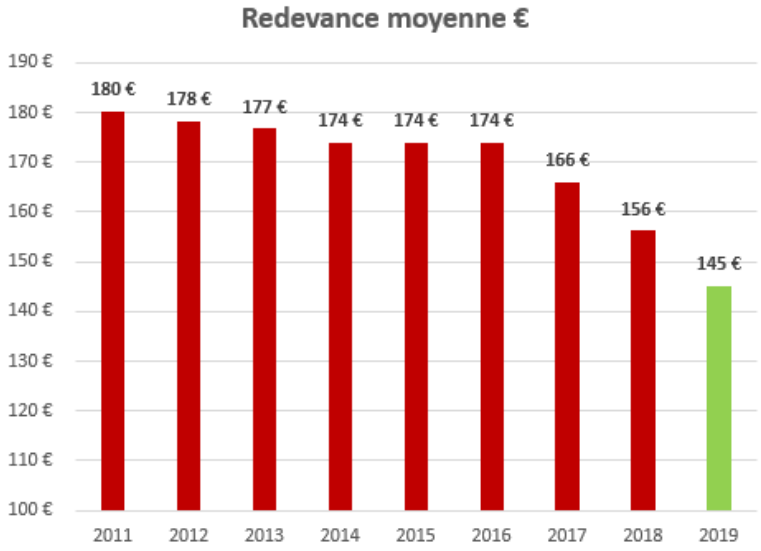

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

ANNEXES

- **Annexe 1** : Population des communes du SCOM 50
- **Annexe 2** : Carte d'emplacement des déchèteries du SCOM..... 52
- **Annexe 3** : Processus de collecte et de traitement des déchets en 2018..... 55

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

Annexe 1

Population des communes du SCOM

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

	INSEE 2016			INSEE 2017		
	Pop municipale	Pop comptée à part	Total	Pop municipale	Pop comptée à part	Total
CC Pays St Fulgent-les Essarts	**9 793**	**178**	**9 971**	**9 931**	**184**	**10 115**
BOULOGNE						
ESSARTS EN BOCAGE	8 804	147	8 951	8 931	161	9 092
LA MERLATIERE	989	31	1 020	1 000	23	1 023
LES ESSARTS						
L'OIE						
SAINTE CECILE						
SAINTE FLORENCE						
SAINT MARTIN DES NOYERS						
CC Pays de Chantonnay	**22 295**	**763**	**23 058**	**22 532**	**769**	**23 301**
BOURNEZEAU	3 326	97	3 423	3 373	99	3 472
CHANTONNAY	8 291	420	8 711	8 318	414	8 732
ROCHETREJOUX	942	8	950	950	9	959
SAINTE CECILE	1 605	108	1 713	1 621	106	1 727
SAINT GERMAIN DE PRINCAY	1 503	31	1 534	1 535	26	1 561
SAINT HILAIRE LE VOUHIS	1 050	22	1 072	1 060	21	1 081
SAINT MARTIN DES NOYERS	2 321	22	2 343	2 372	38	2 410
SAINT PROUANT	1 585	27	1 612	1 618	28	1 646
SAINT VINCENT STERLANGES	788	13	801	789	13	802
SIGOURNAIS	884	15	899	896	15	911
CC Pays de Pouzauges	**23 267**	**608**	**23 875**	**23 228**	**609**	**23 837**
LE BOUPERE	3 126	41	3 167	3 150	42	3 192
LES CHATELLIERS CHATEAUMUR						
CHAVAGNES LES REDOUX	833	18	851	828	18	846
LA FLOCELLIERE						
LA MEILLERAIE TILLAY	1 513	44	1 557	1 515	43	1 558
MONSIREIGNE	979	15	994	972	16	988
MONTOURNAIS	1 676	54	1 730	1 663	54	1 717
LA POMMERAIE SUR SEVRE						
POUZAUGES	5 533	180	5 713	5 514	181	5 695
REAUMUR	869	9	878	864	8	872
SAINT MESMIN	1 755	26	1 781	1 766	26	1 792
SAINT MICHEL MONT MERCURE						
SEVREMONT	6 507	214	6 721	6 486	217	6 703
TALLUD SAINTE GEMME	476	7	483	470	4	474
CC Pays de la Châtaigneraie	**15 605**	**390**	**15 995**	**15 605**	**349**	**15 954**
ANTIGNY	1 058	20	1 078	1 059	20	1 079
BAZOGES EN PAREDS	1 158	27	1 185	1 153	27	1 180
BREUIL BARRET	650	17	667	630	17	647
CEZAIS	301	13	314	300	11	311
LA CHAPELLE AUX LYS	249	5	254	253	3	256
LA CHATAIGNERAIE	2 522	53	2 575	2 544	35	2 579
CHEFFOIS	980	17	997	977	17	994
LOGE FOUGEREUSE	383	5	388	387	4	391
MARILLET	110	1	111	115	1	116
MENOMBLET	662	12	674	664	11	675
MOUILLERON EN PAREDS						
MOUILLERON SAINT GERMAIN	1 839	91	1 930	1 845	90	1 935
SAINT GERMAIN L'AIGUILLER						
SAINT HILAIRE DE VOUST	613	13	626	594	13	607
SAINT MAURICE DES NOUES	654	18	672	648	18	666
SAINT MAURICE LE GIRARD	590	15	605	588	14	602
SAINT PIERRE DU CHEMIN	1 340	23	1 363	1 336	20	1 356
SAINT SULPICE EN PAREDS	426	13	439	430	12	442
LA TARDIERE	1 304	32	1 336	1 312	26	1 338
THOUARSAIS BOUILDROUX	766	15	781	770	10	780
TOTAL	**70 960**	**1 939**	**72 899**	**71 296**	**1 911**	**73 207**
			0,30%			0,42%

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

Annexe 2

Carte d'emplacement des déchèteries du SCOM

EMPLACEMENT DES DECHETERIES DU SCOM – 2019

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

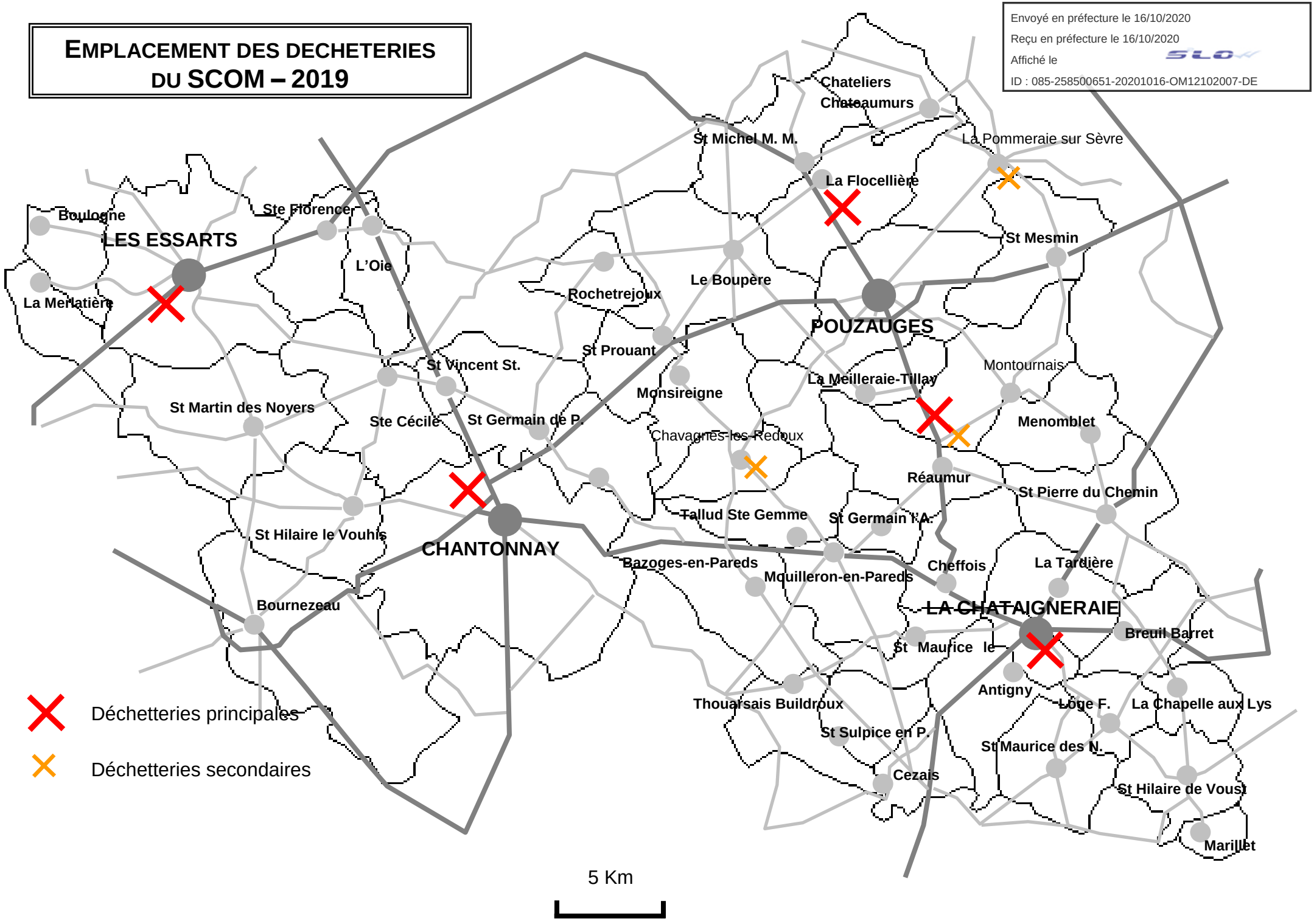

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 085-258500651-20201016-OM12102007-DE

SCOM EST VENDEEN
Pôle Environnemental du Grison
Route de Monsireigne
85 110 SAINT PROUANT
Tél. : 02-51-57-11-93
Mail : contact@scom85.fr
www.scom85.fr